



**BIENVENUE
CHEZ
INDOSUEZ**

Rapport annuel 2023

CA INDOSUEZ

Bienvenue chez Indosuez

DEPUIS PLUS DE 145 ANS,
L'HISTOIRE DE NOTRE
MAISON SE CONSTRUIT EN
RÉSONANCE AVEC CELLE DES
ENTREPRENEURS ET DES
FAMILLES QUE NOUS CONSEILLONS
PRINCIPALEMENT EN EUROPE,
EN ASIE ET MOYEN-ORIENT.

Banque internationale, nous
bénéficions également d'un
ancrage local fort pour
accompagner en proximité nos
clients dans le cadre d'une
relation sur-mesure et durable.
Nous contribuons à leurs côtés
à construire, gérer, protéger et
transmettre leur patrimoine.

Sommaire

1

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

5

2

INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT

9

Carte d'identité
et Chiffres clés
10/11

Le Comité de
Direction Générale
12

Message de la
Direction Générale
du groupe Indosuez
Wealth Management
15

Bilan 2023 et perspectives 2024
des marchés financiers
16

Poursuivre et progresser :
les faits marquants 2023
20

En ligne avec Ambitions 2025,
notre plan à moyen terme (PMT)
22

3

RAPPORT DE GESTION 2023 CA INDOSUEZ

25

Message des dirigeants
de CA Indosuez
27

Rapport de gestion 2023
28

Rapport sur le gouvernement
d'entreprise
42

Projet de texte
des résolutions
50

4

ÉTATS FINANCIERS - COMPTES INDIVIDUELS 2023

55

Représentants de l'équipe Indosuez, Lille

LE SERVICE CLIENTS AU CŒUR DE NOS CHOIX

La Direction régionale d'Indosuez à Lille a déménagé en 2023 dans de nouveaux locaux, en plein quartier d'affaires, afin de favoriser la coopération entre les métiers du groupe Crédit Agricole, les professionnels du conseil aux Entreprises avec un espace qui leur est entièrement réservé pour favoriser un parcours clients adapté. Composée de professionnels expérimentés et passionnés, toute l'équipe, accompagnée des experts d'Indosuez, est mobilisée pour offrir aux clients un service d'exception, alliant écoute, proactivité et valeur ajoutée.

1

LE GROUPE
CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole : classements & chiffres clés

46
PAYS



54
MILLIONS
DE CLIENTS



1^{er} FINANCEUR DE
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
SOURCE INTERNE : ECO 2023

1^{er} GESTIONNAIRE D'ACTIFS
EUROPÉEN
SOURCE : IPE « TOP 500 ASSET MANAGERS »,
JUN 2023

8 250
AGENCES
DONT

1^{er} ASSUREUR EN FRANCE
SOURCE : L'ARGUS DE L'ASSURANCE,
13 DÉCEMBRE, 2023
(DONNÉES À FIN 2022)

6 750
EN FRANCE,
CAISSES RÉGIONALES
ET LCL

1^{re} BANQUE DE PROXIMITÉ
DE L'UNION EUROPÉENNE
BASE DU NOMBRE DE CLIENTS
DE BANQUE DE PROXIMITÉ

10^e BANQUE MONDIALE PAR LE BILAN
SOURCE : THE BANKER 2023

11,8
MILLIONS
DE SOCIÉTAIRES

1^{re} BANQUE COOPÉRATIVE ET
MUTUALISTE AU MONDE
SOURCE : THE 2023 WORLD COOPERATIVE MONITOR,
JANVIER 2024 (EN CHIFFRE D'AFFAIRES)

Périmètre du Groupe

Le Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A.,
l'ensemble des caisses régionales et des caisses locales, ainsi que leurs filiales.



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

2. La Fédération nationale du Crédit Agricole FNCA est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.

3. Non significatif 0,8%, autodétention intégrant les rachats d'actions de 2023 qui seront annulés en 2024.

4. Hors information faite au marché par la SAS Rue La Boétie, en août 2023, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2024 jusqu'à un milliard d'euros de titres de Crédit Agricole S.A.

*Nawal El Barkawi et Joeallen Calinghee,
responsables de l'accueil clients, Paris*

TOUJOURS
AVEC LE SOURIRE

Chaque jour, Nawal et Joeallen reçoivent chaleureusement les clients d'Indosuez dans notre maison parisienne avec professionnalisme, enthousiasme et une écoute assidue des besoins.

Leur duo complémentaire et efficace, qui réserve un accueil personnalisé à tous nos visiteurs, contribue à nourrir l'excellente réputation de notre banque.

2

INDOSUEZ
WEALTH MANAGEMENT

Carte d'identité

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de Gestion de Fortune du groupe Crédit Agricole, 10^e banque au monde par la taille du bilan. Fort de plus de 145 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, le groupe Indosuez Wealth Management propose sur 11 territoires une approche sur mesure et internationale permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Ses collaborateurs apportent des conseils experts, un service d'exception et une vision globale pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel intégrant les transitions vers un développement plus durable et une économie plus responsable.

3000
COLLABORATEURS
DANS 11
TERRITOIRES

Europe

Belgique
Espagne
France
Italie
Luxembourg
Monaco
Suisse

Moyen-Orient

Émirats arabes unis

Asie Pacifique

Hong Kong RAS
Singapour
Nouvelle-Calédonie



1858

Naissance de la Compagnie du Canal de Suez.

1875

Naissance de la Banque de l'Indochine.

1876

Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais).

1920

Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise).

1922

Naissance du Crédit Foncier Monaco.

1975

Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et Union des Mines.

1996

La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole.

2016

Adoption de la marque unique Indosuez Wealth Management.

2017

Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong RAS et Singapour.

2018

Crédit Agricole Private Banking Services devient Azqore et s'allie à Capgemini pour devenir une nouvelle référence mondiale des services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires.

2019

Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management et adoption d'une marque unique Indosuez Wealth Management.

2023

Signature d'un accord en vue d'acquiescer une participation majoritaire dans Degroof Petercam, un leader en Gestion de Fortune en Belgique et une Maison d'investissement de référence avec une présence et une clientèle internationales.

Chiffres clés

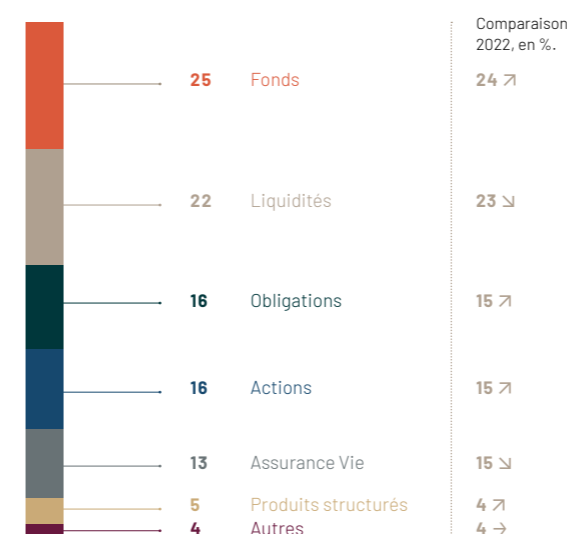
135,1 MDS €
ACTIFS CONFIÉS

ACTIFS CONFIÉS

Avec plus de 135 milliards d'euros d'actifs sous gestion (+4% au 31/12/2023), Indosuez Wealth Management figure parmi les leaders mondiaux de la Gestion de Fortune. En dépit des conditions de marché défavorables imputables à la remontée des taux et aux bouleversements géopolitiques, le Groupe a enregistré une collecte nette clientèle privée de 2,6 milliards d'euros. Ces résultats traduisent la diversification de ses activités, la pertinence de sa stratégie et la bonne dynamique commerciale sur ce segment. La proposition de valeur d'Indosuez s'est renforcée notamment en termes d'offre immobilière, de produits structurés et d'offres responsables.

ALLOCATION D'ACTIFS EN %

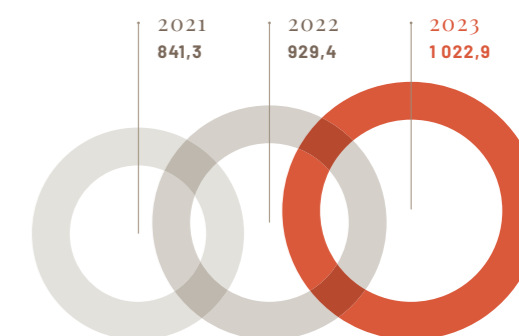
Une allocation d'actifs diversifiée, traduction de notre ambition de protéger et faire fructifier le patrimoine de nos clients.



RÉSULTATS 2023

Pour l'année 2023, le produit net bancaire du métier Gestion de Fortune s'établit à 1022,9 millions d'euros, en augmentation de +10 % par rapport à 2022. Les charges hors FRU sont en hausse de +7 % à 824 millions d'euros, imputables notamment au contexte inflationniste, aux coûts non récurrents liés au projet d'acquisition de la banque Degroof Petercam et à d'autres charges non récurrentes. L'effet ciseaux pour l'année 2023 est ainsi positif à +3 points de pourcentage. Le résultat brut d'exploitation augmente très notablement de +26 % pour s'établir à 195,3 millions d'euros. Au final, le résultat net part du groupe atteint 127,5 millions d'euros, en hausse de +13 % par rapport à l'année 2022.

PNB (M€)



UNE APPROCHE
locale ET UN
ACCOMPAGNEMENT
international

Le Comité de Direction Générale



Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez



Olivier Chatain
Directeur Stratégie,
Juridique et Transformation,
CA Indosuez



Romain Jérôme
Chief Digital Officer,
CA Indosuez



**Anne-Laure
Branellec**
Directrice des
Ressources Humaines,
CA Indosuez



**Jean-Christophe
Droguet***
Directeur de l'Audit Inspection,
CA Indosuez
*Invité permanent



Olivier Przydrozny
Directeur de
l'Organisation et des
Systèmes d'information,
CA Indosuez



**Charlotte
de Chavagnac**
Directrice de la
Communication,
CA Indosuez



Alexandre Ledouble
Directeur Financier,
CA Indosuez



Olivier Carcy
Directeur Général,
CA Indosuez Wealth
(Europe)



Quentin Barricault*
Secrétaire Général,
CA Indosuez
*Invité permanent



Guillaume Rimaud
Directeur Général
Business Unit France,
CA Indosuez



Marie Delesalle
Directrice des
Client Service Officers,
CA Indosuez



Pierre Masolet
Directeur Général
d'Azgore



Bastien Charpentier
Directeur Général Adjoint en
charge du Fonctionnement,
CA Indosuez



Mathieu Ferragut
Directeur Général,
CFM Indosuez Wealth



**Isabelle
Denoual Frizzole**
Directrice de la Conformité,
CA Indosuez



Chrystèle Dagrass
Directrice des risques
et du contrôle permanent



Marc-André Poirier
Directeur Général,
CA Indosuez (Switzerland) SA

MARIE DELESALLE
Directrice des Client Service Officers,
CA Indosuez

PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

Cette équipe d'experts agit en partenariat
avec les banquiers au service des clients.
Elle s'assure de la bonne exécution de
toutes les opérations de nos clients.



Message de la Direction Générale du groupe Indosuez Wealth Management

Dans l'esprit de tous, 2023 restera comme une année de contraste et d'instabilité économique et géopolitique.

Fort heureusement, grâce à la résilience de son modèle et à son appartenance à l'un des groupes bancaires européens les plus solides, Indosuez a su traverser ces turbulences avec succès. Nous le devons à la pertinence de notre stratégie, à l'impact positif des taux élevés et à la mobilisation de nos équipes. Toutes les entités géographiques et tous les métiers de la banque ont contribué à cette bonne dynamique, avec de nouvelles réalisations qui ont nourri en continu nos différents projets d'entreprise, nous permettant parfois d'avoir deux années d'avance sur les objectifs que nous nous sommes fixés dans Ambitions 2025, notre plan de développement à moyen terme (**PMT**).

Côté **Projet Client**, 2023 restera d'abord marquée par notre projet d'acquisition de la banque belge Degroof Petercam qui, lorsque nous aurons obtenu les autorisations nécessaires, nous permettra de devenir un leader paneuropéen de la Gestion de Fortune et de bénéficier d'une évolution significative de notre modèle d'affaires. Nous serons ainsi en mesure d'offrir à nos clients une proposition de valeur étendue, combinant les savoir-faire de deux maisons en Gestion privée et Gestion d'actifs.

En 2023, nous nous sommes aussi attachés à fortifier notre offre à travers des produits immobiliers innovants, les bons résultats de nos produits structurés et de nouveaux fonds obligataires. Deux prises de participation stratégiques (dans Wealth Dynamix, une fintech britannique fondée en 2012 qui fournit des solutions de gestion de la relation client et dans AirFund, jeune pousse française créée en 2021 pour faciliter la distribution de fonds de marchés privés) vont aussi nous permettre de mieux servir nos clients et d'accélérer la commercialisation de nos fonds.

Preuve de l'engagement de nos équipes, l'enquête IRC 2023 (qui mesure sous forme d'indice le potentiel de recommandation de la banque par nos clients auprès de leur réseau) a montré un niveau de satisfaction en forte progression (+22%) par rapport à 2021.

Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

En termes de **Projet Sociétal**, de nouveaux engagements ESG ont vu le jour en 2023. Indosuez poursuit le déploiement de son offre responsable sur toutes les classes d'actifs. Les critères ESG sont désormais intégrés dans nos différents modes d'accompagnement, nos processus d'élaboration et de sélection de produits financiers (titres vifs, fonds d'investissement, produits structurés) et notre politique d'octroi de crédit. Nous avons défini une stratégie « charbon » exigeante pour notre politique d'investissement et mis en chantier la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Pierre Fort
Président
CA Indosuez

L'élargissement de l'activité de nos deux Fondations à l'ensemble du Groupe et le nombre de financements ou d'accompagnement d'associations et d'ONG agissant dans la biodiversité, sous ses différentes formes, montrent toute l'importance que nous donnons à la contribution d'Indosuez au mieux vivre dans notre environnement.

Pour ce qui est de notre **Projet Humain**, 2023 nous a permis de confirmer notre positionnement en tant qu'employeur de référence dans la Gestion de Fortune. Nous nous sommes attachés à permettre aux femmes et aux hommes qui œuvrent sous la bannière Indosuez de bénéficier de perspectives d'évolution comparables, quelle que soit leur entité. Nous avons favorisé la transmission intergénérationnelle entre nos collaborateurs très expérimentés et les jeunes qui nous ont rejoints, encouragé la mise en responsabilité de chacun et animé des mini-entreprises pour améliorer le service apporté à nos clients.

Enfin, les efforts engagés pour accélérer notre **Transformation Digitale** se sont poursuivis en 2023, avec notamment le déploiement de notre outil de gestion de la relation client dans nos différentes géographies et la mise à disposition de l'application mobile My Indosuez pour l'ensemble de nos clients.

2024 sera une année de forte mobilisation pour nos équipes. Nous y finaliserons l'acquisition de la banque Degroof Petercam et œuvrerons pour atteindre nos objectifs ambitieux de conquête commerciale et de développement de notre plan à moyen terme. Ces projets structurants sont une grande fierté pour nous tous et illustrent la confiance que notre actionnaire place dans la marque Indosuez et son avenir.

« 2023 a été
une bonne année
pour notre Groupe,
tant du point de vue
de l'activité que
de nos résultats. »

Bilan 2023 et Perspectives 2024 des marchés financiers



Alexandre Drabowicz
Chief Investment Officer,
CA Indosuez



Nicolas Mougeot
Head of Investment Strategy & Sustainability,
CA Indosuez (Switzerland) SA

UNE ANNÉE 2023 PLACÉE SOUS LE SIGNE DU LEADERSHIP

L'année 2023 peut se résumer par un mot :

leadership. D'un point de vue économique, les États-Unis ont réaffirmé leur leadership avec une croissance qui devrait approcher les 2% et qui a surpassé les attentes de bon nombre d'économistes. Cette résilience s'explique notamment par la bonne santé du consommateur américain qui a boosté la croissance en puisant dans une solide épargne excédentaire.

Les États-Unis ont démontré encore une fois en 2023 leur leadership technologique avec l'avènement de l'intelligence artificielle, ou IA, devenu un produit grand public depuis le lancement de ChatGPT en décembre 2022. L'IA a d'ailleurs été le moteur principal de la performance des actions américaines et la diversification n'a pas payé en 2023 : les sept grands leaders de la tech, nommés aussi "les Sept Magnifiques", ont expliqué la majeure partie de la performance de l'indice S&P 500. Les banques

« Si la croissance des résultats des sociétés pourrait rester contenue au vu de la croissance économique modérée, les investisseurs devraient se porter vers des thématiques de long terme comme l'intelligence artificielle, la lutte contre l'obésité ou la transition énergétique. »

centrales ont aussi joué leur rôle de leader dans la lutte contre l'inflation en montant leurs taux directeurs à des niveaux encore jamais atteints au cours des 20 dernières années. Si l'inflation reste en Europe et aux États-Unis au-dessus des 2% cible de la Fed et la Banque centrale européenne (BCE), la hausse des taux est probablement derrière nous. Le rôle des banquiers centraux ne s'est pas limité l'an dernier à resserrer leur politique monétaire : ils ont dû intervenir en urgence pour sauver des banques régionales américaines et la deuxième banque suisse. Grâce à leurs interventions, le système financier mondial a démontré une bien meilleure résilience que lors de la crise de 2008.

2023 a malheureusement été marquée par un regain des tensions géopolitiques. La guerre menée par la Russie en Ukraine continue, les tensions entre la Chine et les États-Unis ne faiblissent pas et le conflit israélo-palestinien sont autant de preuves que le monde devient de plus en plus multipolaire. Les pays émergents voient aussi poindre un changement de leadership économique avec l'importance croissante de l'Inde aux dépens de la Chine et la volonté du bloc de BRICS de s'ouvrir à de nouveaux membres afin de peser davantage dans la géopolitique mondiale. L'Europe dans tout cela ? Sa situation peut paraître relativement calme au regard des événements dans le reste du monde. Elle vit au rythme d'un scénario macro-économique qualifié de boucle d'or, ni trop chaud ni trop froid.

2024 : NORMALISATION, RÉSILIENCE ET THÉMATIQUES DE LONG TERME

Que va nous réserver 2024 ? Tout d'abord, un possible changement de leadership à la tête des États-Unis puisque les élections américaines prendront place en novembre avec potentiellement les mêmes protagonistes qu'il y a 4 ans. D'un point de vue macro-économique, l'inflation devrait continuer à se normaliser pour se rapprocher des cibles des banques centrales. Ces dernières pourraient devoir agir en baissant leur taux directeur afin d'assurer un atterrissage de l'économie en douceur, un exercice pas évident, notamment en année électorale aux États-Unis.

Du point de vue des investissements, la hausse des taux a permis de redonner aux obligations toute leur place dans un portefeuille équilibré grâce à leur portage attractif en terme réel et leur rôle de coussin en cas de ralentissement économique plus prolongé. 2024 devrait aussi confirmer certaines tendances côté actions. Si la croissance des résultats des sociétés pourrait rester contenue au vu de la croissance économique modérée, les investisseurs devraient se porter vers des thématiques de long terme comme l'intelligence artificielle, la lutte contre l'obésité ou la transition énergétique.

Global Outlook 2024
À lire en ligne ↓



A large, semi-transparent portrait of Pascal Coulomb, a man with short brown hair and a beard, wearing a dark suit, a light-colored checkered shirt, and a dark tie. The portrait is centered on the page and serves as a background for the text.

PASCAL COULOMB
Responsable RSE Groupe Indosuez

VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

L'équipe RSE, présente dans l'ensemble de nos entités, déploie la stratégie climat d'Indosuez, forme les équipes aux enjeux des transitions écologique et sociétale et pilote le dispositif philanthropique du Groupe (mécénat et Fondations).

LES
FAITS MARQUANTS
2023

Poursuivre et progresser

LES FAITS MARQUANTS 2023

Attractivité

- Projet d'acquisition de la banque privée belge **Degroof Petercam** (closing prévu courant 2024) qui permettra à Indosuez de devenir un leader paneuropéen de la Gestion de Fortune.
- **Renforcement de l'offre** destinée aux Family offices, Tiers gérants, NextGen et Grands clients (UHNWI).
- Dans un contexte de hausse des taux, **succès des produits structurés et des solutions obligataires**, en particulier lancement d'un fonds obligataire à maturité.
- Développement de la **filière immobilière** créée en 2022.
- Obtention de la **licence du Dubaï International Financial Center DIFC**.
- Les résultats de l'enquête recommandation client (IRC) témoignent d'un **niveau de satisfaction en forte progression** par rapport à 2021 (+ 22 points à + 55 %).
- Indosuez élu **Meilleure banque privée en France** et sur le segment **UHNWI** en Europe (PWM/The Banker - groupe Financial Times), **Meilleure banque privée en Suisse** pour l'offre en matière d'investissements éthiques et durables (Private Banker International), **Meilleure banque de Monaco** pour la septième année consécutive et **Meilleure banque privée au Luxembourg** pour la troisième année consécutive (Global Finance).
- Indosuez récompensé pour sa politique en matière de **diversité** et **d'inclusion**.
- À Monaco, **succès de la campagne de publicité** de CFM Indosuez « Work creates Wealth ».

Engagements

- **Extension à l'ensemble du groupe Indosuez de l'activité des deux Fondations** (Europe et Suisse) œuvrant en faveur de l'inclusion sociale, de l'éducation des personnes vulnérables, de la protection de l'environnement et du développement économique et social des communautés dans le monde. Les collaborateurs de la Belgique, du Luxembourg, de l'Espagne, de l'Italie, de Hong-Kong RAS et de Singapour sont désormais parties prenantes des Fondations et peuvent participer à l'instruction des dossiers sélectionnés aux côtés de ceux de la France et de la Suisse : 11 projets ont ainsi pu être financés par la Fondation européenne (pour un montant total de 350 000 €) et 6 projets ont été soutenus en Asie par la Fondation en Suisse (CHF 205 000.-) couvrant l'ensemble des thématiques.
- **Poursuite des actions solidaires dans nos différentes entités** : Mécénat de compétences, Citizen Days, soutien aux associations locales, arrondis solidaires en place dans deux nouvelles entités, en France et en Suisse. Désormais, près de 80% des collaborateurs d'Indosuez dans le Monde peuvent désormais faire des dons solidaires.

Responsabilité

- Indosuez poursuit le **déploiement de son offre responsable sur toutes les classes d'actifs**. Les critères **ESG** sont désormais intégrés dans ses différents modes d'accompagnement (advisory ou gestion sous mandat), ses processus d'élaboration et de sélection de produits financiers (titres vifs, fonds d'investissement, produits structurés) et sa politique d'octroi de crédit. Une stratégie charbon a été validée pour les investissements et une stratégie « oil & gas » est en projet pour 2024.
- **Lancement de nouvelles offres responsables** : un fonds d'investissement « equity impact » classifié article 8 au sens de SFDR et un mandat de produits structurés green en France, un produit solidaire « CFM Blue Initiative », l'émission d'un premier produit Social Notes et la transformation d'un fonds responsable (CFM Environnement Développement Durable) en fonds de partage à Monaco, une partie des frais de gestion étant désormais reversée au Conservatoire Mondial du Corail.
- En parallèle, les grilles d'investissements évoluent progressivement pour laisser une part plus importante aux fonds qualifiés articles 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR afin d'améliorer la **durabilité du portefeuille**.

Talents

- L'Indice de Mise en Responsabilité (mesure de la transformation culturelle et managériale du groupe Crédit Agricole) **progresses chez Indosuez : 77% d'opinions positives**, + 2 points par rapport à 2022 et une participation très élevée avec près de 9 collaborateurs sur 10 ayant répondu à l'enquête.
- **Mois de la diversité** : 10 ateliers organisés à Monaco, Paris, Genève, Luxembourg et Lausanne pour recueillir les perceptions et les attentes des employés et des managers en matière de diversité.
- **Représentativité** : 40% de femmes dans les instances dirigeantes, 42% dans les instances de gouvernance.
- **136 mini-entreprises** impliquant 1400 collaboratrices et collaborateurs pour cultiver l'esprit collectif et promouvoir de nouvelles pratiques de management et d'organisation au service de la relation avec nos clients.
- Indosuez en Espagne lauréate du prix **Great Place To Work**, première banque étrangère obtenant cette récompense.
- **Accueil de 270 jeunes** (recrutements de VIE en CDI, **Indosuez premier employeur de VIE** en Suisse, stages d'observations...).

Innovation

- **Accélération de la transformation digitale** :
 - Prises de participation dans des **fintechs** : majoritaire dans Wealth Dynamix (outil de Gestion de la Relation Client) et minoritaire dans AirFund (digitalisation de la distribution des fonds de Private Equity).
 - Déploiement de l'outil **Wealth Dynamix** en Belgique, Espagne et à Monaco et mise à disposition de l'application mobile **My Indosuez** pour l'ensemble des clients.
 - Premières signatures électroniques en partenariat avec **Luxtrust** afin de digitaliser le parcours clients.
 - Chez Azqore, **optimisation du data center** et **succès de la migration** de SG Private Banking. Déploiement des solutions SG développées chez d'autres clients.
 - Également chez Azqore, **amélioration sensible de la satisfaction** client en 2023 et volume d'opérations en hausse de 13%.
 - Azqore est élue **Best Banking-as-a-service provider** lors des MEA Finance Awards 2023 et récompensée pour son **savoir-faire technologique** (IBS Intelligence Awards et Wealth Briefings Awards 2023).

*En ligne avec Ambitions 2025,
notre plan à moyen terme (PMT)*

Lancé en 2022, le plan à moyen terme (PMT) d'Indosuez, dénommé Ambitions 2025, porte les objectifs du groupe sur une période de trois ans. Il a été construit pour nous permettre de répondre aux tendances de fond du marché et aux évolutions des besoins clients. Il s'agit de poursuivre et progresser autour d'axes prioritaires : le projet client, le projet sociétal, le projet humain, la transformation digitale.

PROJET CLIENT

Diversifier la gamme produits : Private Equity, Immobilier, produits structurés 750m€ d'émissions...

Répondre à l'ensemble des besoins en immobilier de nos clients : accélération de l'activité avec plusieurs deals de +20m€.

Poursuivre nos investissements en Private Markets : 7,5Mds € à fin 2023, dont 75% en Private Equity afin de préserver notre leadership sur ce segment.

Renforcer la conquête de clients « NextGen » et l'offre pour les UHNW (mise en place d'une équipe dédiée via un canal d'acquisition en direct et participation active à Vivatech).

Renforcer la satisfaction des clients : l'Indice de Recommandation Client (IRC) est en nette progression (55% en 2023, 63% chez les UHNWI).

PROJET SOCIÉTAL

Développer des offres de finance durable pour répondre aux attentes des clients et financer les transitions.

Réduire notre empreinte carbone et celle de nos portefeuilles d'investissement et de financement.

Fondations

Extension du périmètre d'action de la Fondation France à l'Europe avec quatre nouveaux territoires: Belgique, Espagne, Italie et au Luxembourg.

Extension de la Fondation Suisse en Asie.

Mécénat

Développement de nouveaux partenariats (EPIC Fondation, Cluster Maritime Français...).

Harmonisation de la politique mécénat (procédure, thématiques, objectifs).

Projet de cocréation d'une Fondation climat avec la Fondation du Luxembourg.

PROJET HUMAIN

Amplifier la transformation de notre culture pour encourager la mise en responsabilité, en proximité et la performance de nos collaboratrices et collaborateurs au service des clients.

Amplifier nos actions en faveur de la jeunesse, de la mixité et de la diversité.

Développer les compétences de nos collaborateurs au travers de la formation, des mobilités et du pilotage de projets de transformation.

Agir en employeur responsable :

Congé paternité de 28 jours dans toutes nos places.

Arrondi solidaire accessible à 80% des salariés.

Développement du forfait mobilité douce.

Socle commun de mesures en cas d'accidents de la vie.

TRANSFORMATION DIGITALE

Encourager l'autonomie de nos clients et l'adoption des outils par nos collaborateurs.

Consolider la position d'Azqore comme acteur de référence et fournisseur de solutions intégrées, technologiques, digitales et opérationnelles pour les banques privées.

Renforcer notre savoir-faire technologique à travers des prises de participation dans des fintechs spécialisées (Wealth Dynamix et AirFund).

L'équipe du Lab' Innovation

ACCELERER LE PASSAGE DE L'IDÉE AU PROJET

L'équipe multidisciplinaire du Lab' a vocation à acculturer les collaborateurs au digital et à l'innovation, à expérimenter et aider les équipes du Groupe à mettre en œuvre des projets innovants. Elle s'appuie sur des méthodes agiles et un processus de co-construction en faisant intervenir notamment les clients et prospects.

3

RAPPORT DE GESTION 2023
CA INDOSUEZ

Message des dirigeants de CA Indosuez

Avec son haut niveau de complexité, l'année 2023 nous aura bousculés. Mais elle aura finalement été porteuse de leçons pour l'avenir. La complexité aura notamment été nourrie par la rapidité et l'importance de la remontée des taux d'intérêt, à un seuil que l'on ne connaissait plus. Ses conséquences sur la vie économique et sociale et sur les marchés financiers auront été très marquées. L'imbrication d'un monde en pleine transformation et d'une actualité géopolitique intense a fortement impacté le comportement et les attentes des clients, nous obligeant à nous adapter.

Malgré ces conditions de marché difficiles, le **Produit net bancaire** est, cette année encore, en très nette croissance, passant de 230 à 337 M€ (+47%). Et si le total des frais généraux enregistre une hausse contenue de 10%, le résultat brut d'exploitation double par rapport à l'année précédente, passant de 90,6 à 183,5M€ (+102%).

Côté **Gestion de Patrimoine**, les Caisses régionales du groupe Crédit Agricole (CRCA), nos premiers clients en B to B, se sont, compte-tenu des turbulences, beaucoup recentrées sur la collecte d'épargne bilancielle, notamment des dépôts, pour équilibrer leurs bilans. La distribution de nos mandats en a un temps souffert. Heureusement, la collecte s'est sensiblement redressée en fin d'année.

De son côté, la **Gestion de Fortune** a réalisé une année record de collecte brute, supérieure à 3,7Md€ (contre 3,6Md€ en 2022). Cette bonne tenue s'explique par plus de 700 nouveaux dossiers présentés par les CRCA, une très belle collecte de l'équipe UHNW et de bons résultats sur le fonds de commerce existant. Grâce à cette activité dynamique et malgré un taux d'érosion élevé, elle termine l'année avec une production nette dépassant 800 M€.

Résultats combinés des effets de marché, de la production nette de la Gestion de Patrimoine et de celle de la Gestion de Fortune, notre **encours de Fortune** a, au total, progressé de 1,5 Md€ à 39,5 Md€ (contre 38 Md€ en 2022).

Indosuez dispose d'une des plus belles offres de la place. L'implication de ses différentes composantes a finalement permis de répondre aux attentes des clients et d'assurer la progression de nos résultats. En 2024, dans un contexte qui s'annonce toujours tendu, il nous reviendra de trouver de nouveaux relais de croissance et de poursuivre nos efforts au service de nos clients.

Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

« 2023,
une année exigeante
qui nous aura permis
de nous adapter et
de progresser »

Rapport de gestion 2023

COMPTE DE RÉSULTAT 2023

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	88 481	32 680	55 801	171%
Commissions	108 899	99 590	9 308	9%
Dividendes	128 844	79 852	48 992	61%
<i>dont CAI Suisse</i>	<i>57 791</i>	<i>25 980</i>	<i>31 811</i>	<i>122%</i>
<i>dont CAI Wealth Europe</i>	<i>25 000</i>	<i>5 000</i>	<i>20 000</i>	<i>400%</i>
<i>dont CAIW Asset Management</i>	<i>7 142</i>	<i>10 600</i>	<i>-3 458</i>	<i>-33%</i>
<i>dont CFA - Monaco</i>	<i>19 686</i>	<i>0</i>	<i>19 686</i>	<i>N/A</i>
<i>dont Indosuez Gestion</i>	<i>19 000</i>	<i>38 263</i>	<i>-19 263</i>	<i>-50%</i>
<i>dont Brillhac</i>	<i>220</i>	<i>0</i>	<i>220</i>	<i>N/A</i>
<i>dont Valbaume</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>N/A</i>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-4 743	-220	-4 523	2 057%
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	16 014	18 372	-2 358	-13%
PRODUIT NET BANCAIRE	337 495	230 274	107 221	47%
Charges générales d'exploitation	-149 177	-134 184	-14 992	11%
<i>dont Charges de personnel</i>	<i>-86 364</i>	<i>-78 983</i>	<i>-7 381</i>	<i>9%</i>
<i>dont Frais informatiques</i>	<i>-36 245</i>	<i>-33 829</i>	<i>-2 416</i>	<i>7%</i>
<i>dont Autres frais d'exploitation</i>	<i>-26 568</i>	<i>-21 372</i>	<i>-5 195</i>	<i>24%</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 850	-5 470	619	-11%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	183 468	90 620	92 848	102%
Coût du risque	279	-10	289	-2 812%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	183 747	90 610	93 137	103%
Résultat net sur actifs immobilisés	-22 290	-10 046	-12 244	122%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	161 458	80 564	80 894	100%
Résultat exceptionnel	-4	-1	-3	355%
Impôt sur les bénéfices	-13 796	-1 251	-12 544	1002%
RÉSULTAT NET	147 658	79 312	68 347	86%

DES RÉSULTATS EN HAUSSE EN 2023

Les revenus 2023 en lien avec l'activité commerciale progressent : la volatilité des marchés actions et la hausse des taux ont participé aux succès des produits structurés à capital garanti auprès des clients : les encours placés progressent de 1,5 Mds et génèrent 12 M€ de revenus.

Les commissions perçues sur l'activité Assurances Vie progressent légèrement à 50 m€ ; si les AuM en Assurances Vie baissent de 1,1Md€, le transfert de Fonds € vers les UC permet de maintenir le niveau de revenu.

Le rallye boursier de fin d'année contribue au bon niveau des commissions sur les mandats de gestion qui sont calculées sur les AuM du 31 décembre.

Les activités Private Equity (2 m€) et Immobiliers (2m€) sont stables.

CAI, entité mère du métier IWM bénéficie d'une forte hausse des dividendes reçus : +49 m€.

La Société est structurellement collectrice de liquidité ; la hausse des taux a été très favorable. La marge d'intérêts s'affiche en forte progression : +56 m€. L'érosion des dépôts à vue a été progressive sur l'ensemble de l'année et atteint -600 m€.

Les Frais progressent de +10%. Entre croissance des effectifs(+12 ETP moyen) et mesures salariales en lien avec le contexte inflationniste, la masse salariale est le principal contributeur à la progression des frais.

UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE ÉLEVÉE

La qualité de relations d'affaires construites et adaptées avec l'ensemble des Caisses régionales, notamment dans l'identification, le sourcing et le suivi des dossiers, permet un flux solide de démarches. 840 nouveaux dossiers ont été présentés à Indosuez, un niveau en retrait de -10%, en lien avec la priorité des CRCA à privilégier l'épargne bilanciale dans leur livre. Le développement des offres, notamment pour les grands clients ou sur des nouveaux thèmes (mandats RSE par exemple), aide au succès des affaires face à la concurrence et permet d'élever le niveau moyen des dossiers.

La hausse des marchés financiers permet à l'encours de fortune de progresser de 1,5 Mds€.

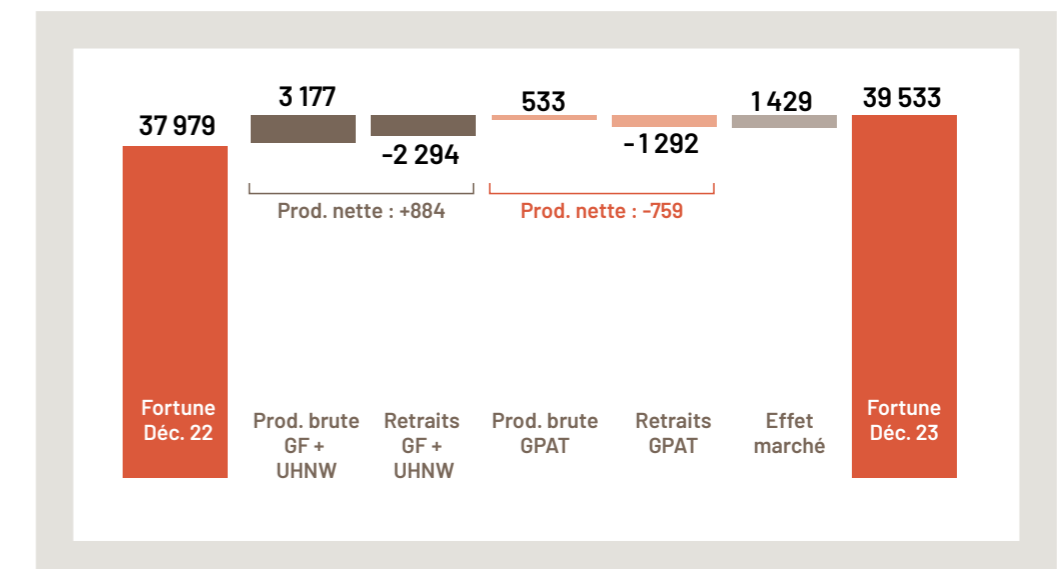
La production nette est positive à hauteur de +125 m€. Le nouveau segment de clientèle UHNW - très grande fortune - contribue pour +650 m€.

Le segment Gestion de Patrimoine est en décollecte marquée : -759 m€ ; la concurrence des produits bilanciers proposés par les Caisses Régionales aux clients est attractive.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE

La fortune est en hausse de 1,5 Mds€ et atteint 39,5 Mds€.

La part du courtage assurance vie ressort à 25,8 Mds€ en retrait de 1,1 Mds, et représente 65% des encours.



AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2023 sont proposées dans le projet de résolutions du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Société.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023	147 658 146,63 €
Report à nouveau	24 022 946,28 €
soit un bénéfice disponible de	171 681 092,91 €
ainsi qu'il suit :	
Réserve légale	7 382 907,33 €
Dividendes aux actionnaires	0,00 €
Report à nouveau	164 298 185,58 €
TOTAL	171 681 092,91 €

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Capital social : 584 325 015 euros
Valeur nominale des actions : 15 euros
Nombre d'actions par actionnaire :
CRÉDIT AGRICOLE CIB : 38 955 000
INDOSUEZ PARTICIPATIONS : 1

DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2020	2021	2022
Dividende par action	0,00	1,80	1,93

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts.

ACTIVITÉ DES FILIALES EN 2023

CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA

La société CA Indosuez (Switzerland) SA, société de droit suisse au capital de 1.025.946 KCHF dont le siège social se situe à Genève, spécialisée dans les métiers de gestion de fortune, de banque commerciale et de financement de matières premières, a réalisé un PNB de 395.757 KCHF en 2023 contre 380.712 KCHF en 2022.

Son résultat net s'établit à 59.182 KCHF. Ses capitaux propres avant distribution s'élèvent à 1.635.349 KCHF contre 1.633.410 KCHF en 2022.

CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE)

La société CA Indosuez Wealth (Europe), société de droit luxembourgeois au capital de 415 000 000 € dont le siège social se situe 39, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, spécialisée dans la banque privée, a réalisé un PNB de 179 M€ en 2023 contre 189 M€ à fin 2022.

Son résultat net s'établit à 19,6 M€.

Ses capitaux propres s'élèvent à 510,9 M€ contre 535,9 M€ en 2022.

CA INDOSUEZ GESTION

Les actifs gérés de CA Indosuez Gestion progressent de 1,06 % pour atteindre 16,3 Mds€ fin 2023 contre 15,5 Mds€ fin 2022.

L'activité de CA Indosuez Gestion affiche une collecte nette globale négative de -447 M€, dont -120 M€ sur les OPC tous souscripteurs, -417 M€ sur les mandats de gestion, -11 M€ sur les OPC dédiés et +101 M€ sur les OPC Private Equity.

Le PNB de la société de gestion est en baisse de 5 % et atteint 46 M€, contre 48,2 M€ réalisés en 2022. Le résultat brut d'exploitation ressort à 25 M€, également en baisse de 20 % par rapport à l'exercice 2022. Le résultat net au 31 décembre 2023 s'établit à 18,2 M€ contre 23,2 M€ en 2022.

AZQORE SA

La société Azqore SA, société de droit suisse au capital de CHF 7 292 000 dont le siège social se situe à Lausanne (Suisse), spécialisée dans la sous-traitance informatique et le back-office pour le compte d'établissements bancaires ou financiers tiers a réalisé un chiffre d'affaires de 176,7 MCHF en 2023 contre 168,4 MCHF en 2022.

Son résultat courant avant impôt s'établit à -22,5 MCHF.

Ses capitaux propres s'élèvent à 48 MCHF contre 71 MCHF en 2022.

Les éléments financiers concernant l'activité du CFM remontent via 2 holdings. Les données d'activité de ces entités ne sont pas pertinentes.

PERSPECTIVES

Les discussions tout au long de l'année 2023 sur le partage de la valeur avec la FNCA ont permis à CA Indosuez de réaffirmer son engagement à servir au mieux les clients apportés par les Caisses Régionales.

L'intégration de Degroof Petercam au métier gestion de fortune va mobiliser de nombreux collaborateurs en 2024. Cette nouvelle participation représente un potentiel de croissance et de synergies fort sur l'ensemble des lignes métier et de gain de parts de marché en Banque Privée.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Depuis le 24 avril 2012, un décret d'application a précisé les modalités pratiques de l'obligation d'information en matière sociale et environnementale. Ont été notamment mentionnés des seuils spécifiques (seuils cumulatifs en termes de chiffre d'affaires ou de total bilan et nombre de salariés) aux sociétés non cotées et une entrée en vigueur du dispositif qui est progressive - entre 2013 au titre de l'exercice 2012 et 2015 au titre de l'exercice 2014 - selon la taille de la société.

Une exonération de l'obligation de publier des informations sociales et environnementales existe pour les filiales et les sociétés contrôlées dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé dépassant les seuils si la société mère présente ces informations de manière détaillée par filiale ou société contrôlée et à condition que la filiale ou la société contrôlée indique dans son propre rapport de gestion comment accéder à ces informations.

Au vu des critères en question, la Société n'entre pas dans le champ d'application de ce dispositif. L'information est disponible dans le rapport financier annuel / document d'enregistrement universel de CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En 2025, CA Indosuez va devoir satisfaire les nouvelles exigences de reporting CSRD.

La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) vise à harmoniser les reportings de durabilité des entreprises et à améliorer la disponibilité et la qualité des données publiées. CA Indosuez devra ainsi suivre des normes européennes de reporting de durabilité obligatoires et publier des informations détaillées sur ses risques, opportunités et impacts matériels en lien avec les questions sociales, environnementales et de gouvernance.

ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

TABLEAUX FINANCIERS

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

« L'intégration de Degroof Petercam représente un potentiel de croissance et de synergies fort sur l'ensemble des lignes métier et de gain de parts de marché en Banque Privée. »

RÉSULTATS STATUTAIRES

Compte de résultat social synthétique - Principaux soldes intermédiaires de gestion :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
Produits nets d'intérêts	88 481	32 680	55 801	171%
Commissions	108 899	99 590	9 308	9%
Dividendes	128 844	79 852	48 992	61%
<i>dont CAI Suisse</i>	<i>57 791</i>	<i>25 980</i>	<i>31 811</i>	<i>122%</i>
<i>dont CAI Wealth Europe</i>	<i>25 000</i>	<i>5 000</i>	<i>20 000</i>	<i>400%</i>
<i>dont CAIW Asset Management</i>	<i>7 142</i>	<i>10 600</i>	<i>-3 458</i>	<i>-33%</i>
<i>dont CFA - Monaco</i>	<i>19 686</i>	<i>0</i>	<i>19 686</i>	<i>N/A</i>
<i>dont Indosuez Gestion</i>	<i>19 000</i>	<i>38 263</i>	<i>-19 263</i>	<i>-50%</i>
<i>dont Brilhac</i>	<i>220</i>	<i>0</i>	<i>220</i>	<i>N/A</i>
<i>dont Valbaume</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>N/A</i>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-4 743	-220	-4 523	2 057%
Autres produits / charges d'exploitation bancaire	16 014	18 372	-2 358	-13%
PRODUIT NET BANCAIRE	337 495	230 274	107 221	47%
Charges générales d'exploitation	-149 177	-134 184	-14 992	11%
<i>dont Charges de personnel</i>	<i>-86 364</i>	<i>-78 983</i>	<i>-7 381</i>	<i>9%</i>
<i>dont Frais informatiques</i>	<i>-36 245</i>	<i>-33 829</i>	<i>-2 416</i>	<i>7%</i>
<i>dont Autres frais d'exploitation</i>	<i>-26 568</i>	<i>-21 372</i>	<i>-5 195</i>	<i>24%</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-4 850	-5 470	619	-11%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	183 468	90 620	92 848	102%
Coût du risque	279	-10	289	-2 812%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	183 747	90 610	93 137	103%
Résultat net sur actifs immobilisés	-22 290	-10 046	-12 244	122%
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	161 458	80 564	80 894	100%
Résultat exceptionnel	-4	-1	-3	355%
Impôt sur les bénéfices	-13 796	-1 251	-12 544	1002%
RÉSULTAT NET	147 658	79 312	68 347	86%

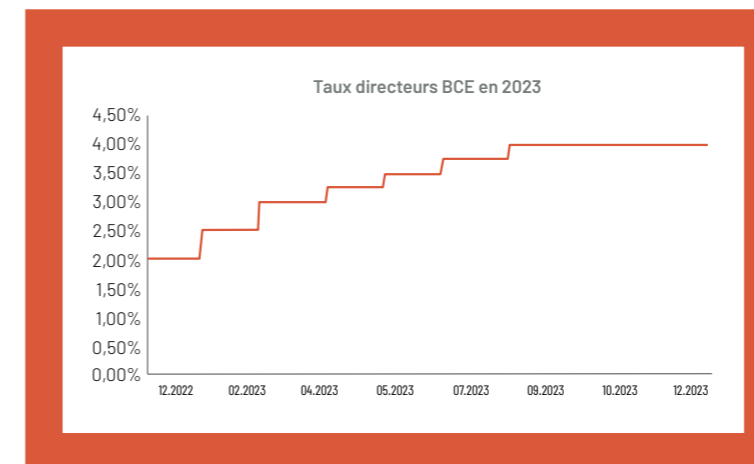
Contexte

L'exercice 2023 atteint un niveau de PNB record. La forte reprise des marchés boursiers bénéficie au niveau de Fortune et aux commissions associées. La poursuite de la remontée des taux directeurs de la BCE de 2,00 % au 1^{er} janvier à 4,00 % fin 2023 a permis de générer un niveau de marge d'intérêt en forte progression.

Le niveau des dépôts à vue s'est réduit de moitié sur l'année au profit de dépôts à terme.

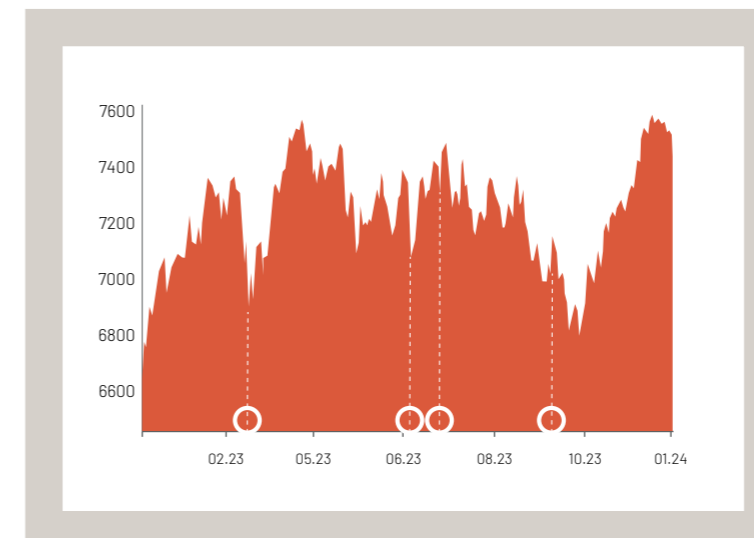
La maîtrise de l'inflation et la circonscription des conflits russo-ukrainien et palestinien-israélien incitent les marchés à envisager une baisse des taux directeurs sur le 2^e semestre 2024.

L'année 2023 a été marquée par 7 hausses des taux BCE.



En France, l'indice CAC 40 a démarré l'année à 6 474 points et clôture à 7 543 points soit +16,5% sur l'année.

Le CAC 40 a progressé de 16,5% en 2023.



Commentaires du Compte de résultat

Le PNB à 337,5 M€ progresse de 107,2 M€.

La marge d'intérêt est en augmentation de 55,8 M€. Elle est portée principalement par les dépôts auprès de la banque de France + 63 M€ (soit 67 M€ en 2023 contre 4 M€ en 2022). La hausse des taux permet également de réaliser des revenus nets de +15 M€ sur les opérations de couverture de taux (crédit et Dépôt) et des revenus de Trésorerie.

Les commissions affichent une hausse de 9,3 M€ grâce aux produits structurés. L'évolution des taux d'intérêt a engendré un rebond vers ce type de produits. Les commissions associées sont en progression de 5 M€. Par ailleurs, les commissions de mouvement et change sont également en hausse (+2,7M).

L'augmentation importante des dividendes (+49 M€) montre des situations singulières dans leur capacité de distribution pour 3 entités sur 4. Cette évolution s'explique par l'augmentation des dividendes des entités CAI Suisse et CAIW pour respectivement +32 M€ et +20 M€.

Pour CA Indosuez Gestion, le dividende élevé de 2022 intégrait la distribution d'une partie des réserves et RAN accumulés. La cascade de Holding détenant CFM impose un délai de latence de 2 années pour la remontée des dividendes ; l'année 2022 correspondait à la décision en 2020 de la BCE d'interdire les distributions de dividende.

Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille » est en retrait de 4,5 M€. Cette diminution s'explique principalement par le résultat des couvertures des titres de participation en devise (CHF) qui s'établit -9 M€ en 2023 contre 118 K€ en 2022. L'évolution positive de la parité de 6% produit ses effets nets (+136 M€ sur les titres, -127 M€ sur les emprunts, -18 M€ sur instruments dérivés de change). Le TRS qui sert à couvrir les bonus différés (rémunérations en actions) génère un produit de 2,5 M€ en 2023 (reprise de provision).

Le poste « autres produits d'exploitation » est en baisse de -2,4 M€.

Les frais d'assistance technique refacturés aux autres entités IWM restent stables à 16 M€ en 2023. La cession du portefeuille « SIAM 2 » générerait un produit de +1,7 M€ en 2022.

Les Frais généraux s'élèvent à -154 M€ en augmentation de 14,4 M€.

Les charges de personnel représentent -86,4 M€ et 56% des frais, elles progressent de 7,4 M€ (soit +9,3%) en raison de l'évolution des effectifs (+12 ETP moyen) sur l'année 2023 et l'effet de la revalorisation générale des salaires dans un contexte inflationniste. Les frais informatiques atteignent -36,2 M€ et 24% des frais, ils affichent une hausse de 2,4 M€. La révision tarifaire Azqore et la conduite de projets structurants (WDX, EVOOQ...) autour de la digitalisation des outils expliquent cette variation.

Les autres frais d'exploitation augmentent de 5,2 M€. Cette augmentation fait suite à des honoraires en progression de 12 M€ dont 7,6 M€ engagés dans le cadre du projet Magritte. Ces frais incluent un dégrèvement de +9 M€ reçus de l'administration fiscale concernant un contentieux portant sur l'assiette de calcul de la taxe sur les salaires et 2,5 M€ de Charge à payer au titre du fonds de péréquation du Groupe de TVA. Ainsi, le résultat brut d'exploitation ressort à 183 M€ en 2023 contre 91 M€ en 2022, soit un COEX à 46%. Le coût du risque est en reprise de 279 K€ ; il traduit l'absence d'événement de risque matériel.

Le résultat net sur actif immobilisé ressort à -22,3 M€ et se compose d'une dépréciation concernant Azqore à hauteur de la quote-part des pertes enregistrées en 2023 pour -20,6 M€ ainsi que d'une mise au rebut des immobilisations pour -2,7 M€. L'impôt sur les sociétés s'établit à -14 M€ en lien avec l'évolution du résultat. Le résultat net est de +147,7 M€ versus +79,3 M€ en 2022.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

BILAN STATUTAIRE

Bilan social synthétique au 31 décembre 2023

Actif

(en milliers d'euros)	2023	2022	Variations en %
Caisse, Banques centrales	1 807 720	1 910 967	-5%
Opérations avec les établissements de crédit	1 280 434	492 230	160%
Opérations avec la clientèle	1 630 947	1 786 870	-9%
Obligations et autres titres à revenu fixe	152	149	2%
Parts dans les entreprises liées	3 162 991	3 011 452	5%
Participations et autres titres détenus à long terme	499	427	17%
Immobilisations incorporelles	32 123	37 221	-14%
Immobilisations corporelles	4 543	4 526	0%
Autres actifs	46 041	38 687	19%
Comptes de régularisation	105 013	113 184	-7%
TOTAL DE L'ACTIF	8 070 463	7 395 713	9%

Passif

(en milliers d'euros)	2023	2022	Variations en %
Dettes envers les établissements de crédit	2 817 447	1 968 520	43%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 951 933	2 398 084	-19%
Dettes représentées par un titre	0	0	n/a
Autres passifs	22 328	9 311	140%
Comptes de régularisation	333 278	139 321	139%
Provisions	15 572	23 048	-32%
Capitaux propres	2 929 905	2 857 429	3%
<i>Capital souscrit</i>	584 325	584 325	0%
<i>Primes d'émission</i>	2 158 195	2 158 195	0%
<i>Réserves</i>	15 703	11 737	34%
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>	0	0	n/a
<i>Report à nouveau</i>	24 023	23 860	1%
<i>Résultat de l'exercice</i>	147 658	79 312	86%
TOTAL DU PASSIF	8 070 463	7 395 713	9%

Le total du bilan s'élève à 8 070 Mds€ à fin 2023, à comparer à 7 396 Mds€, soit une augmentation de 0,675 Mds€.

Les opérations interbancaires au passif intègrent la couverture en CHF des titres de participation pour 2 155 M€ et deux prêts de 600 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du ratio NSFR).

La variation des emprunts interbancaires (+849 M€) peut être décomposée en 3 effets :

- Un nouvel emprunt de 300 M€ (Emprunt à 18 mois pour le pilotage du NSFR).
- 3 nouveaux emprunts (+427 M€) de couverture des participations en CHF (la part des emprunts dans le mix de couverture a augmenté (+30%) pour s'établir à 90 % vs Instruments dérivés de change à 10%).
- +127 M€ d'effet de change sur la devise CHF (évolution de la parité : 1,0130 en 2022 vs 1,0775 en 2023).

Au passif, **les dépôts** diminuent de -446 M€. Dans le contexte de taux actuel, les dépôts à terme (972 M€) se développent fortement (+156 M€), mais les comptes ordinaires (889 M€) subissent des arbitrages (-580 M€) vers des supports d'investissements plus rémunérateurs. Ces arbitrages réduisent le solde de l'ECC de 670 M€ en 2022 à 375 M€ en 2023.

Les **comptes de régularisation** augmentent de 194 M€, dont 187 M€ s'explique par des suspens sur les comptes de règlement titres. Ils correspondent principalement à des règlements à venir sur des campagnes de produits structurés auprès de la clientèle.

Le poste '**Banque Centrale**' intègre la facilité de dépôts apportée à la Banque de France pour 1 808 M€.

Le poste « **opérations interbancaires à l'actif** » intègre deux prêts (maturité 6 mois) de 600 M€ ayant pour vocation d'améliorer les ressources stables (pilotage du ratio NSFR). La hausse de 788 M€ s'explique principalement par la mise en place en 2023 d'une nouvelle opération de 300 M€ et également par l'augmentation (+337 M€) des financements à court terme envers CA Wealth Europe.

Les crédits clientèle sont en baisse de 156 M€. Le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par la forte hausse des taux d'intérêts, impliquant une diminution des autorisations et des utilisations sur l'année.

À l'actif, le **poste « Participations »** augmente de 152 M€. La variation du CHF sur les titres de participation des entités suisses génère une hausse de 137 M€. Sur l'exercice 2023, la Société a déprécié ses titres Azqore à hauteur de 21 M€. Par ailleurs, la Société a pris une participation de 70% dans l'entité Wealth Dynamics Limited (3 M€) et une participation de 12,5% dans l'entité OneWealthPlace (AirFund) (3 M€).

Dettes fournisseurs

L'article L.441-6-1 du Code du Commerce dispose que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier dans leur rapport de gestion des informations sur les délais de paiement à l'égard de leurs clients et de leurs fournisseurs suivant les modalités de l'article D.441-6.-1 du Code du Commerce modifié par le décret n° 2021-211 du 24 février 2021. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes. Les délais de paiement pratiqués par la Société à l'égard de ses fournisseurs sont de 30 jours fin de mois à réception de facture.

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2023 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées	83	14	10	1	55	80
Montant cumulé des factures concernées HT	1 421 795	1 370 400	82 116	12 706	246 794	1 712 015
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	45,37%	43,73%	2,62%	0,41%	7,88%	n/a

Délais de règlement fournisseurs au 31 décembre 2022 :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées	-	43	102	21	149	315
Montant cumulé des factures concernées HT	-	58 697 963	10 146 946	2 454 961	286 018	71 585 887
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	0,00%	82,00%	14,17%	3,43%	0,40%	n/a

Créances clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance suivant les modalités de l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Créances clients au titre du 31 décembre 2023 :

Au 31 décembre 2023, le solde des créances clients se compose de 5 factures échues. Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)
	0 jour	≥ 1 jour ≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Nombre de factures concernées	8	1	1	1	2	5
Montant cumulé des factures concernées HT	536 690	793	793	3 276	14 400	19 262
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année	96,54%	0,14%	0,14%	0,59%	2,59%	n/a

Créances clients au titre du 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, le solde des créances clients ne se compose d'aucune facture échue. Ce solde n'inclut pas les opérations bancaires et connexes.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes sur 2023 dans le cadre de la certification des comptes s'élève à 288 K€, répartis entre EY et PWC. Des missions annexes ont été menées dont 234 K€ dans le cadre de l'acquisition de WDX, 16 K€ lié à la gestion des conventions réglementées et 12 K€ au titre d'une mission d'accompagnement de travaux FRU.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 2 929 M€ contre 2 857 M€ en 2022.

Communication sur les charges somptuaires et les charges non déductibles (Code général des impôts – articles 223 quater et 39-4 et Code général des impôts articles 223 quinquies et 39-5).

En application des dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code. Conformément à l'article 223 quinquies du Code général des impôts, il est indiqué que la Société a fait l'objet d'une vérification de la part de l'administration fiscale en 2023.

Prises de participation

Au regard des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, la Société a acquis 70% du capital de l'entité Wealth Dynamix et 12,5% du capital de l'entité OneWealthPlace (nom commercial Airfund).

CONTRÔLE INTERNE

UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE SOLIDE

La Société adapte de manière continue son dispositif de contrôle interne en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire, du développement de ses activités (nouvelles activités, nouveaux produits) et des changements d'organisation et d'outils.

L'animation d'un dispositif de contrôle formalisé, exhaustif et actualisé au regard des exigences réglementaires ou de celles du groupe Crédit Agricole est restée le principal objectif du Contrôle Permanent. Environ 361 contrôles (de niveaux 1, 2.1 et 2.2) référencés dans l'outil de gestion des contrôles couvrent aujourd'hui les risques majeurs et processus considérés comme sensibles. L'analyse des résultats de ces contrôles fait l'objet d'une remontée en Comités de Contrôle Permanent trimestriels, en présence de l'ensemble des correspondants de chaque direction et en Comité de Contrôle Interne, en présence de la Direction Générale. Les travaux visant à améliorer les résultats des contrôles qui ressortaient comme régulièrement non satisfaisants ont été poursuivis.

Les évolutions 2023 ont essentiellement porté sur une rationalisation du plan de contrôles (commun à l'ensemble des entités IWM) et le déploiement des mises à jour des plans de contrôle CASA (Finance, GDPR...).

Par ailleurs, le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par la forte hausse des taux d'intérêt : diminution des autorisations et des utilisations sur l'année de près de, respectivement, 9,5 % et 11,2%. La Direction des Risques analyse toutes les demandes et s'assure de la gestion adéquate du risque associé ; comme ces dernières années, aucune provision individuelle pour risque de crédit n'a été enregistrée au cours de l'exercice. L'impact des provisions au titre de la norme comptable IFRS 9 a par ailleurs représenté une reprise nette de 15 k€ en 2023 (après une dotation nette de 0,4 M€ l'année précédente).

Enfin, s'agissant du « Plan de Continuité d'Activité », les dispositifs ont été testés en 2023 et sont en cours d'adaptation face aux nouveaux scénarios de menace concernant la « sécurité informatique », le niveau global est satisfaisant ; des actions d'amélioration (PSI) ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre.

L'animation du dispositif de Contrôle Interne est supervisée par le service Contrôle Permanent au sein de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent. Ce dispositif est déployé au niveau de l'ensemble des activités et services de la Société (y compris les équipes commerciales) avec :

- un plan de contrôle local mené principalement par l'ensemble des services opérationnels avec une validation des résultats de contrôles par les responsables hiérarchiques ; et
- un plan de contrôle Métier (de niveau 2.2) dont les acteurs sont les principales fonctions de contrôle de la Société : Direction de la Conformité-Sécurité Financière, Responsable de la Sécurité du Système d'Information et du PCA, service Contrôle Permanent/Conformité de CA Indosuez Gestion et service Contrôle Permanent de la Société.

Comme les années passées, et conformément à l'analyse de risques menée, les contrôles couvrent principalement des thématiques de conformité et de risque opérationnel. L'ensemble du plan de contrôle et des résultats continue d'être centralisé dans une application informatique commune aux entités Gestion de Fortune.

Enfin, les indicateurs d'appétence aux risques, selon le format arrêté par le groupe Crédit Agricole, continuent d'être présentés au Conseil d'administration.

GESTION FINANCIÈRE : L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE

La Société est exposée aux risques de marché au titre de son activité pour compte propre en adossement des opérations clientèle. Ce dispositif fait l'objet de l'établissement de limites sur contreparties bancaires ou financières dans le cadre d'un Comité Banques annuel - en 2023, comme chaque année, il s'est réuni en fin d'année - qui s'attache à sélectionner des contreparties de premier ordre, en fonction de leur notation, de leur activité et de leur présence sur le marché. Il est validé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB.

Il convient de noter que l'essentiel des contreparties appartient au groupe Crédit Agricole, les autres étant des établissements financiers français ou étrangers de premier rang. Qui plus est, les opérations traitées avec ces contreparties - outre quelques opérations de change au comptant et quelques swaps de taux d'intérêt - sont, pour la majorité, des opérations de trésorerie à court terme (prêts ou TCN).

LE RISQUE DE CRÉDIT

La fonction « Risques de contrepartie », au sein de la Société, est organisée sous l'égide de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, rattachée hiérarchiquement à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur Général Adjoint en charge de la Direction Fonctionnement et Risques. Le risque de contrepartie est concentré sur l'activité de crédit à la clientèle qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Risques du Métier Gestion de Fortune, validée par les instances décisionnelles de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole S.A. Les éléments constitutifs de la politique crédit n'ont pas été fondamentalement modifiés :

- Les opérations réalisées sont principalement des crédits de trésorerie adossés à des actifs financiers nantis dans les livres de la Société et octroyés à des emprunteurs qui sont par principe des personnes physiques ou des structures à caractère patrimonial ;
- Les crédits « en blanc » sont réservés à des transactions ponctuelles, mises en place pour des clients cibles, sur des durées généralement courtes et pour lesquelles « la sortie » est connue par avance ;
- Le crédit, tout en n'étant pas un produit d'appel, reste un outil de conquête de nouveaux clients, de capitaux et d'accompagnement de la clientèle, au service du développement de la Société.

Le suivi du risque de contrepartie (respect des limites, suivi des sûretés...) est opéré en second niveau par le Credit Risk Manager qui en assure le contrôle et le reporting auprès de la Direction Générale et de Crédit Agricole CIB.

Le risque majeur de l'activité de la Société ne se concentre pas sur le risque de contrepartie stricto sensu, compte tenu de la typologie des emprunteurs retenus et des garanties prises portant en général sur des actifs financiers liquides, mais sur le risque opérationnel - notamment s'agissant de la documentation contractuelle et des garanties.

De ce fait, le coût du risque est généralement faible : aucun nouveau dossier individuel de crédit provisionné en 2023 ; les défauts sont très rares du fait du type de clientèle et de la typologie des garanties qui permettent un recouvrement rapide par la mise en jeu des sûretés en cas d'éventuel incident.

La Société ayant opté pour la méthode IRBA en matière de réglementation Bâle II, a déployé, depuis 2003, une notation interne adaptée au segment clientèle spécifique au métier de banque privée.

Après une dizaine d'années de forte progression, l'exposition au risque de contrepartie est en baisse par rapport à l'exercice précédent, puisqu'on observe une diminution de l'ordre de 9,5% en termes d'autorisations et de l'ordre de 11,2% en termes d'utilisations par rapport au 31 décembre 2022 ; elle se répartit :

- majoritairement sur les opérations de bilan, cette activité constituant un moyen de pérenniser la relation clientèle ; et
- sur des engagements par signature, pour l'essentiel sous forme de cautions bancaires ou de garanties bancaires délivrées d'ordre des clients.

Cette exposition est présentée dans l'annexe 3.1 aux états financiers.

LE RISQUE DE MARCHÉ

Le cadre général d'intervention sur les marchés

La Salle des Marchés (étant noté que l'activité a été déléguée à CA Indosuez Wealth (Europe) depuis le 1^{er} juillet 2021) a une stratégie de gestion saine et prudente limitée aux opérations de couverture et de placement de sa trésorerie et de son ALM à l'intérieur des limites qui lui ont été allouées.

Cette stratégie réduit les prises de risque et impose la couverture de toutes les positions au-delà des limites fixées.

La Société supporte un risque de marché lié aux opérations de clientèle : cotations et négociations sur les opérations de taux, de change, de dépôts à terme, de TCN ou d'obligations. Par son activité de transformation, la Société réalise des opérations de prêts/emprunts, d'achats/ventes de TCN et de change (comptant ou à terme) et de swaps de taux. Depuis avril 2020, la Société ne détient plus de titre dans le portefeuille de placement "Held to Collect" (HTC).

Au 31 décembre 2023, les portefeuilles de la Société sont essentiellement constitués des positions suivantes :

- Activités Trésorerie et ALM : prêts interbancaires ;
- Portefeuille de dérivés.

Depuis la migration informatique intervenue en mai 2019, le dispositif de contrôle des limites de marché (taux et change) est homogène avec le modèle fédéral du métier Gestion de Fortune ; les limites sont suivies dans l'outil GAP/TMT, alimenté par S2i, qui est un système informatique intégré.

Les unités en charge de l'encadrement des risques de marché

Rappelons que le dispositif de surveillance des risques de marché permet de suivre quotidiennement les risques suivants :

- risque de contrepartie interbancaire ;
- risque de change ;
- risque de taux en sensibilité (modèle interne), et ;
- risque de taux en Value at Risk (modèle Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, le risque de taux est également suivi en gap de taux fixe par le Comité « Asset and Liability Management » (ALM) suivant le modèle groupe Crédit Agricole.

Les limites sont validées annuellement par des comités ad hoc.

Le processus de surveillance des risques de marché

Les limites sont contrôlées préalablement avant chaque transaction par les opérateurs de la Salle des Marchés.

Les limites sont contrôlées quotidiennement a posteriori, en second niveau, par la cellule Risques de Marché de la Direction des Risques de CA Indosuez Wealth (Europe) à Luxembourg, depuis le 1^{er} avril 2023, et ce au titre d'une délégation de services.

Les contrôles réalisés permettent de s'assurer que les positions prises par la Société n'excèdent pas les limites définies par :

- la Société via le Comité Contreparties et le Comité ALM ;
- Crédit Agricole CIB via les Comités de Risques de Marché et les Comités ALM.

En cas de constat d'un dépassement, celui-ci est notifié, analysé et, s'il est avéré, la procédure d'escalade est déclenchée.

Les résultats sont intégrés dans le reporting « Risques de marché » diffusé trimestriellement à la Direction Générale, au Responsable des Risques, à la Direction des Risques et du Contrôle Permanent de Crédit Agricole CIB et au Trésorier du métier Gestion de Fortune.

Les limites de marché sont revues annuellement dans le cadre du comité des risques et du comité des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Le risque de contreparties

La Société est exposée à ce risque en raison des transactions qu'elle effectue dans le cadre :

- des adossements ou couvertures des opérations clientèle (à titre d'exemple : les produits dérivés de gré à gré comme les swaps ; options de change...),
- de la gestion des excédents de liquidité.

La Société effectue une révision globale des limites de risques de contreparties ainsi que de son périmètre d'application au sein du Comité Contreparties.

Ce Comité réunit au moins une fois par an ; le dernier Comité a eu lieu le 8 décembre 2023 en présence de la Direction Générale, de la Direction des Risques et la Salle des Marchés à Luxembourg.

Le Responsable de la Salle des Marchés propose une liste de contreparties (institutions financières, corporates, correspondants et souverains) qui sont sélectionnées suivant leurs activités et la qualité de leurs signatures. Cette sélection s'appuie notamment sur les analyses et notations des principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's ou Fitch).

Le choix des contreparties s'attache toujours à conserver des signatures de premier ordre avec lesquelles la Société entretient des relations actives. Les autorisations sont définies par contrepartie, par maturité (inférieure/supérieure à 1 an), par nature d'engagement (bilan ou hors bilan et livraison de change). Compte tenu du nombre restreint de contreparties, de leur concentration en France et de leur notation, la périodicité de la révision globale des limites de contreparties au sein de la Société est annuelle. Le processus de révision des limites d'Indosuez permet d'alimenter au fil de l'eau les différents Comités de Risques de Crédit Agricole CIB conformément à leur méthodologie.

Les limites de contreparties relatives aux risques de contreparties sont donc revues a minima annuellement par le Comité Contreparties de la Société puis validées au fil de l'eau par les équipes de la Direction des Risques de Crédit Agricole CIB.

Le risque de change

Le calcul de la position ouverte contre-valorisée euro prend en compte l'ensemble des comptes des positions de change de la Société (comptant et terme), en dehors des positions de change structurelles et opérationnelles gérées par l'ALM. La Société n'a pas pour vocation de détenir des positions spéculatives.

Le risque de taux

La gestion du risque de taux de l'ensemble des portefeuilles pour compte propre de la Société est encadrée par un triple dispositif :

- des limites de sensibilité (modèle interne / suivi fréquence quotidienne) ;
- des limites en gap de taux (modèle RTIG FIN CASA / suivi fréquence mensuelle) ;
- une limite en Value At Risk (VaR) (modèle RPC Crédit Agricole CIB) depuis le 30 janvier 2014.

Les limites en sensibilités mesurent le risque de perte maximale qui serait issu d'une hausse de taux d'intérêt de 0,01 % appliquée sur tous les produits de taux fixe et révisable gérés par la Société.

Les limites en gap de taux expriment l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un gap positif représente une exposition sujette à un risque de baisse des taux sur la période considérée.

La « Value At Risk » (VAR) est calculée à partir des deltas (sensibilités) auxquels nous appliquons les chocs de taux observés sur une année glissante. Elle calcule la perte pouvant survenir sur une journée avec une probabilité de 99%. Il s'agit d'une VAR historique 1 an / 1 jour 99%.

Cet indicateur réglementaire est calculé directement dans les outils de Crédit Agricole CIB puis validé par la cellule Risques de Marché de la Société.

Description des outils et de la méthodologie

Depuis le changement de système d'information de la Société le 12 mai 2019, le risque de taux est produit

et suivi à partir des nouveaux outils S2i et GAP.

Le dispositif de gestion du risque de taux en sensibilité est produit par l'application GAP (alimentée par les états bilantaires RITA, LCR issus de S2i) et concerne les opérations bilan et hors bilan suivantes :

- Swaps, prêts, emprunts et titres en taux fixes et taux révisables,
- Opérations en devises (EUR, USD, GBP, CHF, JPY et autres devises) ;

L'application GAP recense toutes les opérations de taux qui génèrent de la sensibilité : les opérations de trésorerie (interbancaire bilan et hors bilan), les crédits, titres et dépôts à terme.

Les données de ces opérations sont mises à jour à une fréquence quotidienne.

Le risque de liquidité et de financement

Le coefficient de liquidité mesure la capacité de la Société à faire face, pendant un certain délai, à une brusque interruption de tout ou partie de ses ressources. Le périmètre concerné par le risque de liquidité concerne l'ensemble des opérations de marché et des opérations clientèles de la Société. Les sources de financement sont principalement constituées par les ressources clientèles (dépôts à terme, dépôts à vue, comptes sur livret, titres de créances négociables) complétées par des emprunts interbancaires au sein du groupe Crédit Agricole.

L'identification, la mesure et le suivi du risque de liquidité sont produits régulièrement par la Direction Financière. Les agrégats réglementaires concernant la liquidité sont communiqués trimestriellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le LCR calculé s'élevait à 312 % au 31 décembre 2023, contre 375 % au 31 décembre 2022.

Pour rappel, le Comité de Bâle demande aux banques à travers le pilotage du LCR, la composition d'un portefeuille de titres facilement mobilisable, le HQLA (émetteurs souverains).

Couverture du risque de juste valeur sur taux d'intérêt

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Politique de microcouverture : les éléments d'actif ou passif de montants et/ou d'échéances significatifs font systématiquement l'objet d'une microcouverture par swap (ex : crédits longs à la clientèle...).

Les dépôts à vue taux fixe font l'objet d'une macrocouverture selon un modèle d'écoulement élaboré avec l'ALM et les Risques Crédit Agricole CIB, et revue annuellement.

Les instruments de couverture de la Société rentrent tous dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En matière de risque opérationnel, la Société applique la méthode standard réglementaire (TSA). Toutefois, une approche qualitative a été adoptée avec l'établissement d'une cartographie des risques opérationnels qui a pour objectif de recenser les processus et de qualifier pour chacun les risques opérationnels de l'activité, complété par l'analyse des risques potentiels lors du lancement d'une nouvelle activité. L'évaluation de ces risques selon leur niveau d'impact, financier ou non (risque de réputation, réglementaire, perte d'activité...), leur

caractère récurrent ou exceptionnel et leur niveau de maîtrise sur l'ensemble des processus opérationnels de la Société permet de définir des plans d'actions, et le cas échéant des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, une approche quantitative est basée sur un recensement rétrospectif, trimestriel depuis 2004, et permet de collecter l'ensemble des incidents observés sur l'exercice, leurs fréquences et leurs impacts financiers éventuels, dans un outil groupe Crédit Agricole.

Enfin, ce dispositif permet outre, d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture visant à leur atténuation.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

Résultats financiers des cinq derniers exercices	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social en fin d'exercice (en euros)	82 949 000	82 949 000	584 325 015	584 325 015	584 325 015
Nombre d'actions émises	5 529 966	5 529 966	38 955 001	38 955 001	38 955 001
Nombre d'actions détenues par CAI	-	-	-	-	-
Nombre d'actions émises hors actions autodétenues	-	-	-	-	-

Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)

Chiffre d'affaires hors taxes	115 754	111 691	189 392	230 274	337 495
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	12 084	9 775	60 494	86 033	166 304
Impôt sur les bénéfices	664	-565	-7 825	-1 251	-13 796
Résultat après impôt, amortissements et provisions	16 446	14 343	47 133	79 312	147 658
Montant des bénéfices distribués	-	-	70 119 002	75 183 152	

Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)

Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions par action	2,31	1,67	1,35	2,18	3,91
Résultat après impôt, amortissements et provisions par action	2,97	2,59	1,21	2,04	3,79
Dividende attribué à chaque action	-	-	1,80	1,93	-

Personnel

Nombre de salariés	418	409	435	480	500
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	32 146	31 682	43 172	44 787	51 781
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros)	18 079	17 600	22 963	22 058	24 543

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Arrêté par le Conseil d'administration en date du 6 février 2024 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2024

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE 2023 PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (ART. L. 225-37-4 1° DU CODE DE COMMERCE)

MONSIEUR PIERRE FORT

Président du Conseil d'administration

Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ
Président du Conseil de Surveillance	CA TITRES
Directeur Général	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
Administrateur	IFCAM EDOKIAL FONDATION GRAMEEN CA
Gérant	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC
Membre du Comité de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT

MONSIEUR JACQUES PROST

Directeur Général

Directeur Général	CA INDOSUEZ
Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE) AZQORE
Administrateur représentant permanent de CA INDOSUEZ	LESICA
Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.

MONSIEUR FRANCK ALEXANDRE

Administrateur

Président	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE CAISSE LOCALE BEAUMES DE VENISE FNCA - COMITÉ FILIÈRES VINS ET SPIRITUEUX FONDATION D'ENTREPRISE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE
Administrateur	SOFIPACA
Administrateur	CA INDOSUEZ GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
Membre	FNCA - COMMISSION FINANCES ET RISQUES FNCA - ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS FNCA - RÉUNION PLÉNIÈRE FNCA - COMITÉ LOGEMENT ET TERRITOIRES FNCA - COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
Vice-Président	ASSOCIATION SYNDICAT AOC GIGONDAS ASSOCIATION DE GESTION CERFRANCE AFGA
Gérant Associé	EARL FRANCK ALEXANDRE

MADAME VALÉRIE BAUDSON

Administratrice

Directrice Générale	AMUNDI
Président	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
Administratrice	CA INDOSUEZ
Censeur	PRÉDICA
Directrice Générale Adjointe	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Président du Collège des Investisseurs	PARIS EUROPLACE
Censeur	CA ASSURANCES RETRAITE

MONSIEUR HUGUES BRASSEUR**Administrateur**

Directeur Général	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ANJOU MAINE	
Membre du Comité des Engagements	FONCARIS SA	<i>Échu en 2023</i>
Membre du Conseil de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE TITRES SNC	<i>Échu en 2023</i>
Administrateur	CA INDOSUEZ CRÉDIT AGRICOLE S.A. DOXIO FONCARIS SA	<i>Échu en 2023</i>
Membre du Comité Spécialisé des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ	
Président du Conseil d'administration	CA HOME LOAN SFH SAS SACAM MACHINISME	
Président du Comité des Risques	CA HOME LOAN SFH	
Président du Comité Exécutif	SAS JOHN DEERE FINANCIAL	
Gérant	SCI BRASSEUR DIBOINE SCI BRASSEUR DIBOINE 2	
Membre du Comité de pilotage AGILOR Co-Sponsor du Comité de pilotage True Sale Membre du Comité d'Audit	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité Stratégique du Pôle Accompagnement à l'International	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING (CACIB)	
Membre du Comité d'Orientation et de Promotion Membre et Rapporteur de la Commission Finances et Risques Président du Comité de Pilotage OFI Membre du Comité de Taux Administrateur du Syndicat National des Cadres de Direction	FNCA	
Président	CRÉDIT AGRICOLE FH SFH	

MADAME BÉNÉDICTE CHRETIEN**Administratrice**

Directrice des Ressources Humaines Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administratrice	CA INDOSUEZ IFCAM DIFCAM CACEIS SA CACEIS BANK AMUNDI FONDATION OPEJ-BARON EDMOND DE ROTHSCHILD FONDATION OPHTALMOLOGIQUE ADOLPHE DE ROTHSCHILD	<i>Échu en 2023</i> <i>Échu en 2023</i>

MADAME MARIE-CLAIRE DAVEU**Administratrice**

Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles Membre du Comité Exécutif	KERING	
Administratrice	CA INDOSUEZ CRÉDIT AGRICOLE S.A. ENGIE	
Membre du Conseil de Surveillance	PONANT	
Membre du Comité des Risques Membre du Comité Stratégique et de la RSE Membre du Comité des Rémunérations	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Membre du Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable (CEEDD) du Conseil d'administration	ENGIE	

MONSIEUR PHILIPPE DUMONT**Administrateur**

Directeur Général Adjoint Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Directeur Général	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA PRÉDICA	<i>Échu en 2023</i>
Administrateur	CA INDOSUEZ PACIFICA ADICAM CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP CLARIANE (ex. KORIAN) LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL PRÉDICA CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	<i>Échu en 2023</i>
Membre du Comité d'audit	CA GROUP INFRASTRUCTURE PLATFORM - CAGIP	<i>Échu en 2023</i>
Administrateur représentant permanent de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	CRÉDIT AGRICOLE CRÉDITOR INSURANCE - CACI	
Représentant légal de CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES, société présidente	CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS - CAAS	
Membre du Comité de Surveillance	CRÉDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES - CAIT	
Président du Comité de Surveillance	FINTECH / INSURTECH VENTURE	
Président, représentant permanent de PRÉDICA	FONDS STRATÉGIQUE DE PARTICIPATIONS	
Administrateur, représentant permanent de PRÉDICA	CA GRANDS CRUS	<i>Échu en 2023</i>
Vice-Président	CRÉDIT AGRICOLE VITA SPA GROUPEMENT FRANÇAIS DES BANCASSUREURS	
Membre AG au titre de la FFA	MEDEF	
Conseiller	FONDATION CRÉDIT AGRICOLE PAYS DE FRANCE	
Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	CLARIANE (ex. KORIAN)	

MADAME MERIEM ECH-CHERFI

Administratrice (jusqu'au 31 décembre 2023)

Directrice Merchant Services Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Administratrice	CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING CFM INDOSUEZ WEALTH CRÉDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES CA INDOSUEZ	Échu en 2023 Échu en 2023 Jusqu'au 31/12/2023
Membre du Comité des Nominations	CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING	Échu en 2023
Représentante permanente de CRÉDIT AGRICOLE S.A. au Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit et des Risques	CRÉDIT DU MAROC	Échus en 2023

MADAME MICHÈLE GUIBERT

Administratrice

Directrice Générale	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL COTES D'ARMOR	
Présidente	VILLAGE BY CA COTES D'ARMOR OSCARS DES ENTREPRISES DES COTES D'ARMOR	
Administratrice	CA INDOSUEZ CRÉDIT AGRICOLE PROTECTION ET SECURITE - CAPS UNEXO INSTITUT DE FORMATION DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL - IFCAM AMUNDI GROUP SYNDICAT NATIONAL DES CADRES DE DIRECTION - SNCD NEW COFILMO TP CA FONCARIS	
Membre du Conseil de Surveillance	SQUARE HABITAT BRETAGNE ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES DE DIRECTION DG - ANCD	
Membre du Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire Membre et Rapporteuse de la Commission Vie Mutualiste et Identité du CA - CVMI Membre du Comité de Groupe Projet Sociétal Membre de la Commission Finances & Risques - CFR Membre du Comité Stratégique Orchestration & Pilotage des Flux	FNCA	
Membre du Comité des Risques	AMUNDI GROUP	
Membre de l'Association	TROPHÉES DU TOURISME DES COTES D'ARMOR	
Membre du Comité Filière Productions Animales	CRÉDIT AGRICOLE S.A.	
Invitée Permanente	MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE DES COTES D'ARMOR - MEDEF 22	
Secrétaire Générale	CRÉDIT AGRICOLE EN BRETAGNE - CAEB	
Membre du Comité de Surveillance	CA TRANSITIONS A	

MONSIEUR JEAN-YVES HOCHER

Administrateur

Président du Conseil d'administration	CA INDOSUEZ (SWITZERLAND) SA
Administrateur Président du Comité des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ
Vice-Président & Administrateur	UNION DE BANQUES ARABES & FRANÇAISES (UBAF)
Associé Unique	JEAN-YVES HOCHER CONSEIL

MADAME ISABELLE JOB-BAZILLE

Administratrice

Directrice des Études Économiques Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administratrice	CA INDOSUEZ CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - CAA FONDATION POUR L'AGRICULTURE ET RURALITÉ DANS LE MONDE - FARM PRÉDICA PACIFICA LE CRÉDIT LYONNAIS - LCL CERCLE TURGOT IDIA CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE
Membre du Comité d'Audit et des Comptes	PRÉDICA

MONSIEUR PIERRE METGE

Administrateur

Directeur Pilotage et Impulsion du Projet de Groupe Membre du Comité de Direction	CRÉDIT AGRICOLE S.A.
Administrateur	CA INDOSUEZ FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS CRÉDIT AGRICOLE IMMOBILIER CRÉDIT AGRICOLE CREDITOR INSURANCE CRÉDIT AGRICOLE SERVICES IMMOBILIERS - CA-SIM
Président	UNI-MÉDIAS

MONSIEUR DIDIER REBOUL**Administrateur**

Responsable du Pôle ETI Membre du Comité de Direction	CA CORPORATE & INVESTMENT BANKING (CACIB)
Président	CAMA (ex. SODICA)
Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit	CRÉDIT AGRICOLE EGYPT
Administrateur	FONCARIS CA INDOSUEZ CRÉDIT AGRICOLE RÉGIONS DÉVELOPPEMENT - CARD CRÉDIT AGRICOLE EGYPT

MONSIEUR ÉRIC VIAL**Administrateur**

Président du Conseil d'administration	CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE CAISSE LOCALE DES ÉCHELLES CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT
Administrateur	ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS DE CAISSES RÉGIONALES CA INDOSUEZ FÉDÉRATION AUVERGNE RHÔNE-ALPES DU CRÉDIT AGRICOLE - AURA CRÉDIT AGRICOLE S.A. CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DE LA MUTUALITÉ (GROUPAMA ET MSA), DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE - CRMCCA SAS RUE DE LA BOÉTIE SACAM PARTICIPATIONS GIE GECAM
Membre	BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNCA SAS RUE DE LA BOÉTIE
Membre du Comité Spécialisé des Risques et de la Conformité	CA INDOSUEZ
Invité Permanent du Comité d'Audit et des Risques	CFM INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT
Co-Gérant	GAEC DE LA MARINIÈRE
Trésorier	BUREAU FÉDÉRAL DE LA FNCA

RÉMUNÉRATION

Pour information, la rémunération totale brute versée aux administrateurs éligibles au titre de l'exercice 2023 s'élève à 71 000 euros.

**CONVENTIONS VISÉES À
L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE
DE COMMERCE**

(i) Une convention a été signée entre la Société et Crédit Agricole S.A. (la « Convention de Groupe TVA Crédit Agricole ») en date du 21 juillet 2023.

La Société a en effet marqué son accord, par la signature de l'Attestation d'accord d'un Membre pour le régime de groupe de TVA en date du 13 septembre 2022, pour (i) entrer dans le groupe TVA Crédit Agricole et (ii) la désignation de Crédit Agricole S.A. en tant que Représentant de ce groupe TVA.

L'adhésion de la Société au groupe TVA repose sur :

- la création d'un assujetti unique en matière de TVA, avec effet au 1^{er} janvier 2023,
- un principe de conservation des économies de TVA réalisées dans le cadre de l'ancien régime de l'article 261B du Code général des impôts,
- un principe de partage entre Crédit Agricole S.A. et les Membres des économies d'impôt réalisées par le Groupe TVA Crédit Agricole.

La signature de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société en date du 20 juillet 2023.

Cette convention est soumise au régime des conventions réglementées (i) en vertu de l'article L.225-38 du Code de commerce, Crédit Agricole S.A. détenant indirectement plus de 10% du capital de la Société et (ii) au regard de son caractère inhabituel, étant spécifique au groupe TVA Crédit Agricole et en l'absence d'antécédent d'application pour Crédit Agricole S.A.

(ii) La convention intitulée « Contrat cadre de services S2i » conclue le 3 juin 2019 entre la Société, la société CA Indosuez Gestion et la société Azqore, ainsi que ses avenants n° 1 et 2 respectivement signés en dates des 14 novembre 2019 et 25 mai 2020, sort, après validation formelle du Conseil d'administration du 6 février 2024, du régime des conventions réglementées et relève dorénavant, en accord avec les Commissaires aux comptes de la Société, de celui des conventions courantes.

**TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE
COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS
ACCORDÉES
PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS
LE DOMAINE
DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Néant.

Projet de texte des résolutions

L'Assemblée Générale Mixte
du 26 avril 2024

À titre ordinaire

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux comptes, **approuve** les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale **donne quitus** aux membres du Conseil d'administration de leur gestion pour cet exercice.

Deuxième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide**, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	147 658 146,63 €
Report à nouveau	24 022 946,28 €
soit un bénéfice disponible de	171 681 092,91 €
ainsi qu'il suit :	
Réserve légale	7 382 907,33 €
Dividendes aux actionnaires	0 €
Report à nouveau	164 298 185,58 €
TOTAL	171 681 092,91 €

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

	2020	2021	2022
	0,00	1,80 €	1,93 €

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement de 40 % prévu par le 2^e paragraphe du 3^e alinéa de l'article 158 du Code général des impôts. Pour les personnes morales, le dividende leur revenant est imposable pour son montant total ou d'après les modalités prévues aux articles 38 et 216 du même code.

Troisième résolution

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, **approuve** la convention visée.

Quatrième résolution

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **ratifie** la nomination en qualité d'administratrice de Mme Selma DUPONT-DRISSI, cooptée par le Conseil d'administration du 6 février 2024 en remplacement de Mme Meriem ECH-ECHERFI, pour la durée du mandat restant à courir de celle-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Selma DUPONT-DRISSI, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administrateur de M. Franck ALEXANDRE, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Septième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Bénédicte CHRETIEN, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Marie-Claire DAVEU, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UNE ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Michèle GUIBERT, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Dixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administrateur de M. Didier REBOUL, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Onzième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de renouveler le mandat d'administrateur de M. Éric VIAL, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Douzième résolution

NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale **prend acte** du non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves HOCHER, qui vient à échéance avec la présente Assemblée Générale.

Treizième résolution

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de nommer M. Jean-François ABADIE, né le 21 octobre 1956 à Neuilly-sur-Seine (92), en qualité d'administrateur, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

M. Jean-François ABADIE a déclaré préalablement à cette assemblée accepter lesdites fonctions, et n'être frappé d'aucune interdiction susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

Quatorzième résolution

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise de la démission du cabinet ERNST & YOUNG et AUTRES, prenant effet ce jour, de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, **décide** de nommer le cabinet MAZARS, domicilié 61, rue Henri Regnault - La Défense - 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Jean Latorzeff et M. Olivier Gatard, pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Quinzième résolution

DÉMISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **prend acte** de la démission de la société AUDITEX, prenant effet ce jour, de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant, venant à échéance avec l'Assemblée Générale appelée à se prononcer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024. Les statuts de la Société ne prévoyant pas l'obligation de procéder à la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant, et celle-ci n'étant requise que si le Commissaire aux comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle, l'Assemblée Générale **décide** de ne pas procéder à son remplacement.

Seizième résolution

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **décide** de fixer à 100.000,00 € le montant brut de la rémunération payable annuellement aux membres du Conseil d'administration éligibles au titre de l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs, ce montant étant maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

À titre extraordinaire

Dix-septième résolution

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ SOUS CONDITION SUSPENSIVE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et constaté que le capital était entièrement libéré,

décide d'augmenter le capital social de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 269 246 115 euros, augmenté d'une prime d'émission globale de 1 080 753 906 euros, pour le porter de 584 325 015 euros à 853 571 130 euros, par l'émission de 17 949 741 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune, émises à un prix de souscription de 75,21 euros par action, incluant une prime d'émission de 60,21 euros par action,

décide que le montant de la prime d'émission sera inscrit au passif du bilan dans un compte intitulé « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux,

décide que les actions ordinaires nouvelles seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,

décide que les actions ordinaires nouvelles pourront être souscrites pendant la période de souscription fixée à 6 mois à compter de la présente décision, et elles devront être libérées en totalité lors de leur souscription. Si à l'expiration de ce délai la totalité des souscriptions et versements exigibles n'a pas été recueillie, la présente décision d'augmentation de capital sera caduque. Toutefois, le délai de souscription sera clos par anticipation dès lors que toutes les actions auront été souscrites,

décide, le cas échéant, que les fonds provenant des versements d'espèces seront déposés sur le compte ouvert au nom de la Société aux seules fins de l'augmentation de capital, intitulé INDOSUEZ INSTANCE BO BAN, auprès de la banque CA INDOSUEZ, située 17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris CEDEX 08,

décide que les actions ordinaires nouvelles porteront

jouissance dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes,

décide que les actionnaires de la Société disposent d'un droit de souscription à titre irréductible. Ce droit de souscription est négociable dans les conditions et sous les réserves prévues par les statuts,

décide que les actionnaires de la Société pourront renoncer à titre individuel à leur droit de souscription dans les conditions prévues par la loi. Si cette renonciation est effectuée au profit de personnes dénommées, elle doit être faite dans les conditions et sous les réserves prévues aux statuts pour les cessions d'actions,

décide qu'un droit de souscription à titre réductible, pour les actions ordinaires nouvelles non souscrites à titre irréductible, sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes,

décide que le Conseil d'administration pourra imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant de la prime afférente à cette augmentation de capital et, s'il le juge opportun, il pourra prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après l'émission,

décide que cette augmentation de capital ne sera définitivement réalisée que sous la condition suspensive de la constatation, par le Directeur Général de la Société, de la réalisation de la totalité des conditions suspensives « Closing Conditions » au « Closing », tels que ces termes sont définis aux termes de la convention intitulée « Transaction Agreement relating to the sale and purchase of shares of BANQUE DEGROOF PETERCAM SA/NV and PETERCAM INVEST SA/NV dated August 3, 2023 »,

délègue en conséquence au Directeur Général de la Société tous pouvoirs à l'effet de :

- constater la levée de la condition suspensive ;
- recueillir les souscriptions des actions ordinaires nouvelles dans les conditions et selon les modalités décrites ci-avant ;
- obtenir le certificat du dépositaire des fonds attestant la libération et la souscription aux actions ordinaires nouvelles selon les modalités décrites ci-avant ;
- procéder à la clôture anticipée de la période de souscription ;
- constater la réalisation de la présente Augmentation de Capital ;
- procéder à toutes les écritures corrélatives dans les livres de la Société ; et
- plus généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente Augmentation de Capital.

Dix-huitième résolution

MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve (i) de l'adoption de la résolution qui précède et (ii) de la réalisation de la condition suspensive susmentionnée, **décide** de modifier l'Article 6 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

« *Le capital social est actuellement fixé à la somme de 853 571 130 euros et divisé en 56 904 742 actions d'un montant de quinze euros (15 €) de nominal chacune, entièrement libérées* ».

Et il est ajouté le paragraphe suivant au terme de l'article 6 :

« *Suite à l'Assemblée Générale Mixte en date du 26 avril 2024, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de deux cent soixante-neuf millions deux cent quarante-six mille cent quinze euros (269 246 15 €) pour être porté à huit cent cinquante-trois millions cinq cent soixante et onze mille cent trente euros (853 571 130 €) par la création de 17 949 741 actions ordinaires.*

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ».

Dix-neuvième résolution

CONSTATATION DE L'INAPPLICABILITÉ DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE RELATIF AUX AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES AUX SALARIÉS

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'administration, **constate** que la Société bénéficie de l'exemption prévue au titre de l'alinéa 2 des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoyant l'obligation de présenter une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, et qu'en conséquence les dispositions de l'alinéa 1 du même article sont donc inapplicables au titre de l'Augmentation de Capital en numéraire proposée à la dix-septième résolution.

À titre ordinaire et extraordinaire

Vingtième résolution

POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

4

ÉTATS FINANCIERS COMPTES INDIVIDUELS 2023

Comptes individuels
au 31 décembre 2023
Arrêtés par le Conseil
d'Administration
en date du 6 février 2024
et
soumis à l'approbation de
l'Assemblée Générale Mixte
en date du 26 avril 2024

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, Banques centrales		1 807 720	1 910 967
Opérations avec les établissements de crédit	3,1	1 280 434	492 230
Opérations avec la clientèle	4,1	1 630 947	1 786 870
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	152	149
Parts dans les entreprises liées	6	3 162 991	3 011 452
Participations et autres titres détenus à long terme	6	499	427
Immobilisations incorporelles	7	32 123	37 221
Immobilisations corporelles	7	4 543	4 526
Autres actifs	8	46 041	38 687
Comptes de régularisation	8	105 013	113 184
TOTAL DE L'ACTIF		8 070 463	7 395 713

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit	3,2	2 817 447	1 968 520
Comptes créditeurs de la clientèle	4,2	1 951 933	2 398 084
Dettes représentées par un titre	n/a	0	0
Autres passifs	8	22 328	9 311
Comptes de régularisation	8	333 278	139 321
Provisions	9	15 572	23 048
Capitaux propres	10	2 929 905	2 857 429
<i>Capital souscrit</i>		584 325	584 325
<i>Primes d'émission</i>		2 158 195	2 158 195
<i>Réserves</i>		15 703	11 737
<i>Provisions réglementées et subventions d'investissement</i>		0	0
<i>Report à nouveau</i>		24 023	23 860
<i>Résultat de l'exercice</i>		147 658	79 312
TOTAL DU PASSIF		8 070 463	7 395 713

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	11	100 741	0
Engagements en faveur de la clientèle	11	312 506	215 668
Engagements de garantie			
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		0	0
Engagements d'ordre de la clientèle	11	182 493	111 897
Engagements sur titres			
Autres engagements donnés	11	14 046	0
Engagements sur instruments financiers			
Ensemble des opérations		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
Engagements reçus d'établissements de crédit		0	0
Engagements de garantie			
Engagements reçus d'établissements de crédit	11	450	6 522
Engagements reçus de la clientèle	11	2 083	2 083
Engagements sur titres			
Autres engagements reçus	11	14 046	0

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en notes 11 et 12.

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	14	200 388	53 933
Intérêts et charges assimilées	14	-111 907	-21 253
Revenus des titres à revenu variable	14	128 844	79 852
Commissions (produits)	14	164 583	152 033
Commissions (charges)	14	-55 684	-52 443
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	14	-4 743	-220
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	14	16 349	18 495
Autres charges d'exploitation bancaire	14	-334	-123
PRODUIT NET BANCAIRE	14	337 495	230 274
Charges générales d'exploitation	15.1 et 15.2	-149 177	-134 184
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	15,3	-4 850	-5 470
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		183 468	90 620
Coût du risque	16	279	-10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		183 747	90 610
Résultat net sur actifs immobilisés	17	-22 290	-10 046
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		161 458	80 564
Résultat exceptionnel		-4	-1
Impôt sur les bénéfices	18	-13 796	-1 251
RÉSULTAT NET		147 658	79 312
Résultat par action (en euros)		3,79	2,04

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2023

La Société a acquis le 25 janvier 2023 une participation de 70% dans Wealth Dynamics Limited pour 33 MEUR, une fintech anglaise qui fournit des solutions de gestion du cycle de vie des clients pour les acteurs de banque privée. Cette opération, qui conforte la dynamique d'innovation d'Indosuez, permettra à Azqore d'élargir son offre et de renforcer sa proposition de valeur contribuant ainsi à son attractivité sur son marché.

Le montage de l'opération inclut un mécanisme d'earn-out sur l'acquisition majoritaire pour un engagement maximal de 2,3 MEUR (quote-part majoritaire de 70%).

Une option de vente a été accordée par Crédit Agricole Indosuez aux actionnaires minoritaires et une option d'achat est détenue par Crédit Agricole Indosuez sur les participations minoritaires (quote-part résiduelle de 30%).

La Société a acquis le 30 octobre 2023 une participation de 12,5% dans OneWealthPlace (nom commercial Airfund) pour 3 MEUR, dont l'activité concerne des services numériques de mise en relation entre les sociétés de gestion et les distributeurs des fonds d'actifs privés auprès des particuliers.

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2023

La Société a signé le 3 août 2023 un accord pour l'acquisition d'une participation majoritaire dans Degroof Petercam, leader en gestion de fortune en Belgique.

L'acquisition effective sera réalisée en 2024 sous réserve de l'approbation des régulateurs.

Pour Indosuez et le groupe Crédit Agricole, cette nouvelle participation représente un potentiel de croissance et de synergies fort sur l'ensemble des lignes métier et de gain de parts de marché en Banque Privée.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers de la Société est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les méthodes comptables et la présentation des comptes n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

MÉCANISME TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO (échéance juin 2024), à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (1^{er} janvier 2022 - 23 juin 2022 pour la période afférente à l'exercice 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Sur la période du 23 juin 2022 au 23 novembre 2022, un différentiel entre le taux d'emprunt et le taux de remplacement en Banque Centrale permet de dégager une rémunération additionnelle pour les participants. La Société a décidé de participer à ce mécanisme via un pool piloté par sa filiale CA Indosuez Wealth (Europe). La dynamique des crédits accordés à sa clientèle sur la période de référence lui a permis de bénéficier de cette bonification.

COMMISSIONS

Pour son activité de teneur de compte, la Société perçoit des droits de garde et des commissions bancaires.

En tant que courtier en assurance vie, la Société perçoit des commissions de frais de gestion qui sont calculées par rapport aux encours, des droits d'entrées en fonction des souscriptions et des commissions d'arbitrage.

Pour son activité de distributeur de produits financiers, la Société perçoit des commissions de placement calculées par rapport aux encours.

Les comptes consolidés intègrent par ailleurs les commissions des activités relatives à la filiale CA Indosuez Gestion.

Ainsi, pour les OPC, les commissions comprennent :

- les commissions de gestion perçues rémunérant la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, et perçues mensuellement ;
- les commissions intègrent également des commissions de mouvement payées par le fonds ;
- les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au prospectus.

Ces commissions sont reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Pour les mandats, les commissions de gestion perçues rémunèrent la prestation de gestion des portefeuilles. Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées principalement en appliquant un pourcentage aux encours gérés, comptabilisées mensuellement et perçues annuellement.

Les commissions et rétrocessions, enregistrées en date de clôture, sont calculées sur la base d'encours estimés et susceptibles d'être ajustés dans le temps. Pour ces activités, la Société rétrocède une partie de ces commissions à ses partenaires.

2.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC n° 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.
- La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, opérations internes au Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

En application du règlement ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

CRÉANCES SAINES

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Société constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

La notion de perte de crédit attendue « Expected Credit Loss » ou « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de dépréciation des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

L'estimation des ECL intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Son appréciation s'appuie largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de détermination de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie; et représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant

d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Société ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. La prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

La *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima annuellement.

Les données macro-économiques prospectives (« Forward Looking ») sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Société applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Société apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- Un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Critère relatif

Pour apprécier le caractère significatif de la dégradation relative du risque de crédit, des seuils sont calibrés régulièrement en fonction des probabilités de défaut à maturité qui incluent l'information prospective en date de clôture et en date de comptabilisation initiale.

Ainsi, un instrument financier est classé en stage 2, si le ratio entre la probabilité de défaut de l'instrument en date de clôture d'une part et celle en date de comptabilisation initiale d'autre part est supérieur au seuil multiplicatif défini par le Groupe. Ces seuils sont déterminés par portefeuille homogène d'instruments financiers en s'appuyant sur la segmentation du dispositif prudentiel de gestion des risques.

À titre d'exemple, le seuil multiplicatif sur les crédits immobiliers résidentiels français varie en fonction du portefeuille entre 1,5 et 2,5. Celui sur les crédits à la grande clientèle (hors banque d'investissement) varient entre 2 et 2,6.

Ce critère en variation relative est complété par un critère en variation absolue de la probabilité de défaut de +30bp. Lorsque la probabilité de défaut à un an est inférieure 0,3%, le risque de crédit est considéré « non significatif ».

2. Critère absolu

- Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole, quand la probabilité de défaut à 1 an en date de clôture est supérieure à 15 % pour la clientèle de détail et 12% pour la grande clientèle, la dégradation du risque est considérée comme significative et l'instrument financier classé en stage 2.

- Le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil de dégradation significative et de classement en stage 2 ;
- L'instrument financier est classé en stage 2 en cas de restructuration en raison de difficultés financières.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- L'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, la Société distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Société par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisation des dépréciations.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Société le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ou des difficultés financières. Les créances renégociées sont décomptabilisées. La fraction restant à étaler des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction est enregistrée dans le compte de résultat à la date de cette renégociation, dans la mesure où il est considéré qu'un nouvel encours a pris naissance.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en déduction de l'actif et dotée en coût du risque.

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

2.2 PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles n° 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles n° 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC n° 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus, ou à la valeur d'apport. Les titres libellés en devises (CHF et GBP) sont contre-valorisés en €.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Société détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Société utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres

lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Société enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Société n'a pas opéré, en 2023, de reclassement au titre du règlement ANC n° 2014-07.

2.3 IMMOBILISATIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisée au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Société, à la suite de l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Société sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Société applique également la méthode de détallement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 PROVISIONS

La Société applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Concernant, les litiges clientèle, les provisions sont suivies et évaluées par le Comité de provisions mensuel. Elles sont liées à des procédures contentieuses ou à un protocole transactionnel.

2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Société à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable. Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilés » - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transactions (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC n° 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de

méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif. Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, la Société intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1 du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Credit Valuation Adjustment).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Société. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (Credit Default Swap) nominatifs cotés (ou CDS Single Name S/N) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 OPÉRATIONS EN DEVICES

À chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de la Société à l'étranger. À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n° 2014-07, la Société a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Société. Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. L'intéressement est couvert par l'accord d'intéressement de l'UES CA Indosuez / CA Indosuez Gestion du 25 juin 2021 applicable au 1^{er} janvier 2021. La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Société a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel ;
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, la Société provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée. À compter de l'exercice 2021, la Société applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Société n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Société.

2.14 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéficiaires.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Société a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Société constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

2.15 TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application de l'article 1124-61 du règlement ANC 2014-07, la Société donne « une liste des transactions significatives effectuées par l'établissement avec les parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché » et présentent une importance significative.

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- Par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ;
- Ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

NOTE 3 - OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

3.1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	52 807	48 332	4 475
Comptes et prêts à terme	1 222 196	430 879	791 317
Valeur brute	1 275 003	479 211	795 792
Créances rattachées	5 431	13 019	-7 588
ENCOURS TOTAL	1 280 434	492 230	788 204

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2023	31/12/2022
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	52,8	0,0	0,0	0,0	52,8	0,0	52,8	48,3
Sous-total	52,8	0,0	0,0	0,0	52,8	0,0	52,8	48,3
Comptes et prêts à terme	622,2	600,0	0,0	0,0	1 222,2	5,4	1 227,6	443,9
VALEURS NETTES AU BILAN	675,0	600,0	0,0	0,0	1 275,0	5,4	1 280,5	492,2

3.2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	44	8 589	-8 545
Comptes et prêts à terme	2 808 946	1 950 208	858 738
Valeur brute	2 808 990	1 958 797	850 193
Créances rattachées	8 458	9 723	-1 265
ENCOURS TOTAL	2 817 447	1 968 520	848 927

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des créances sur les établissements de crédit est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées Résiduelles				Total en principal	Créances rattachées	31/12/2023	31/12/2022
	< 3 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
Comptes ordinaires débiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,6
Sous-total	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,6
Comptes et prêts à terme	2 208,9	0,0	600,0	0,0	2 808,9	8,5	2 817,4	1 959,9
VALEURS NETTES AU BILAN	2 208,9	0,0	600,0	0,0	2 808,9	8,5	2 817,4	1 968,5

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes ordinaires débiteurs	615 787	172 658	443 129
Autres concours à la clientèle	1 009 299	1 608 570	-599 271
Valeur brute	1 625 087	1 781 228	-156 141
Dépréciations	-474	-642	168
Valeur nette	1 624 612	1 780 586	-155 974
Créances rattachées	6 334	6 284	50
ENCOURS TOTAL	1 630 947	1 786 870	-155 923

Le montant brut des opérations de crédits à la clientèle atteint 1 625,1 M€ contre 1 780,6 M€ en baisse de 156,1 M€. Le développement des crédits à la clientèle a été rendu plus difficile par la forte hausse des taux d'intérêts : diminution des autorisations et des utilisations sur l'année.

Analyse par agent économique

(en milliers d'euros)	Risques Bilan	Dont Créances douteuses	Dont Dépréciations	% de couverture	
				sur risques	sur créances douteuses
Ménages	470 925	475	-474	10,1%	n/a
Entreprises financières	111 175			0,0%	
Autres entreprises non financières	89 769			0,0%	
TPE et Professionnels	959 552			0,0%	
TOTAL	1 631 421	475	-474	2,9%	0,0

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des crédits consentis à la clientèle est la suivante :

Créances (en millions d'euros)	Durées résiduelles					Créances rattachées	31/12/2023	31/12/2022
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
Autres concours à la clientèle	525,2	171,0	229,4	84,2	1 009,8	6,3	1 016,1	1 614,8
Sous-total	525,2	171,0	229,4	84,2	1 009,8	6,3	1 016,1	1 614,8
Comptes ordinaires débiteurs	615,2	0,0	0,0	0,0	615,2	0,0	615,2	172,7
Dépréciations	-0,5	0,0	0,0	0,0	-0,5	0,0	-0,5	-0,6
VALEURS NETTES AU BILAN	1 139,8	171,0	229,4	84,2	1 624,4	6,3	1 630,8	1 786,9

4.2. DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes d'épargne à régime spécial			
À vue	79 282	111 244	-31 963
Autres dettes			
À vue	890 898	1 469 208	-578 310
À terme	971 762	815 741	156 021
Dettes rattachées	9 992	1 891	8 101
ENCOURS TOTAL	1 951 933	2 398 084	-446 151

Les opérations de dépôts de la clientèle atteignent 1 952 M€ à la fin de l'exercice 2023, à comparer à 2 398 M€ en 2022, en baisse de 446 M€. Dans le contexte de taux actuel, les comptes de dépôts à terme se développent fortement, mais les comptes ordinaires clientèles subissent des arbitrages vers des supports d'investissements plus rémunérateurs.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ménages	925,9	1 297,0
Entreprises financières	80,1	74,5
Autres entreprises non financières	147,3	135,5
TPE et Professionnels	788,7	889,2
Administrations centrales		
Total	1 942,0	2 396,2
Dettes rattachées	10,0	1,9
ENCOURS TOTAL	1 952,0	2 398,1

Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée restant à courir des dépôts de la clientèle est la suivante :

Dépôts (en millions d'euros)	Durées résiduelles					Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2023	31/12/2022
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
Comptes à régime spécial	79,3	0,0	0,0	0,0	79,3	0,0	79,3	111,2	
Autres dépôts de la clientèle	590,9	383,2	0,0	0,0	974,1	0,0	974,1	816,1	
Comptes à vue créditeurs	888,7	0,0	0,0	0,0	888,7	10,0	898,7	1 470,7	
VALEURS AU BILAN	1 558,8	383,2	0,0	0,0	1 942,1	10,0	1 952,0	2 398,1	

NOTE 5 - OPÉRATIONS SUR TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Obligations et autres titres à revenu fixe	152	149	3
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Valeur nette	152	149	3
Créances rattachées	0	0	0
TOTAL	152	149	3

NOTE 6 - TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

NOTE 6.1. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Parts dans les entreprises liées	3 180 297	3 011 211	169 086
Participations et autres titres détenus à long terme	4 509	1 425	3 084
Valeur brute	3 184 805	3 012 636	172 169
Dépréciations	-21 315	-757	-20 558
VALEUR NETTE	3 163 490	3 011 879	151 611

Le poste "Parts dans des entreprises liées" augmente de 169 M€.

Sur l'exercice 2023, CA Indosuez a pris une participation de 70% dans l'entité Wealth Dynamics Limited (33 MEUR) et une participation de 12,5% dans l'entité OneWealthPlace (3 MEUR).

À cela s'ajoute l'effet change sur les titres détenus en CHF pour 137 M€.

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2023	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Situation au 31/12/2023
Dépréciations sur titres	757	20 558	-		21 315

Conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce qui institue l'obligation aux établissements de crédit de communiquer des informations sur leurs implantations et leurs activités à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014, nous vous confirmons que la Banque n'a pas d'implantations dans des états ou territoires autres que la France métropolitaine.

Les mouvements constatés sur 2023 s'expliquent par des dotations sur les titres Azqore pour 21 M€.

NOTE 6.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Sociétés	Devise	Capital	Autres capitaux propres ⁽¹⁾	Quote-part du capital %	Valeur comptable		Prêts et avances	Cautions et avals	CA OU PNB HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés
					Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute est supérieure à 1 % du capital											
1 - Filiales											
CA Indosuez Gestion	EUR	11 037	16 390	100%	20 588	20 588	-	-	85 464	18 213	19 000
Compagnie Française de l'Asie	EUR	182 862	20 740	100%	251 907	251 907			0	20 290	19 686
CA INDOSUEZ Wealth (Switzerland) S.A.	CHF	1 025 946	550 165	100%	2 009 317	2 009 317	0	86	395 757	59 182	57 791
AZQORE	CHF	7 292	63 670	83%	249 180	228 622	98 500		176 699	-23 027	0
CA INDOSUEZ Wealth (Luxembourg)	EUR	415 000	95 927	100%	607 761	607 761			178 673	19 555	25 000
CA INDOSUEZ Wealth (Asset Management)	EUR	3 000	4 728	100%	3 000	3 000			22 155	7 655	7 142
Wealth Dynamics Limited	GBP	1	5 079	70%	32 517	32 517			18 170	-2 161	0
LESICA	EUR	5 000	283	2%	860	103			12 141	547	0
BRILHAC	EUR	1 663	520	20%	6 019	6 019			860	1 580	220
ONEWEALTH PLACE (AIRFUND)	EUR	2 496	-2 772	12,5%	3 012	3 012		286	1 339	-1 378	0
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
1 - Filiales non reprises en A											
VALBAUME		8	1 486		8	8	800	0	1 683	358	0
2 - Participations non reprises en A											
Autres participations françaises		-	-	-	138	138	-	-	-	-	5

(1) Hors résultat de l'exercice.

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Immobilisations en cours	31/12/2023
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	28 826	1 467	-12 299	293	18 287
Amortissements et dépréciations	-24 300	-1 788	12 346	0	-13 742
VALEUR NETTE AU BILAN	4 526	-321	47	293	4 544
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	64 998	700	-4 762	0	60 936
Amortissements et dépréciations	-27 777	-3 062	2 026	0	-28 813
VALEUR NETTE AU BILAN	37 221	-2 362	-2 736	0	32 123
TOTAL	41 747	-2 682	-2 689	293	36 667

Les diminutions des immobilisations corporelles (valeur brute et valeur des amortissements) s'expliquent exclusivement par la mise au rebut des immobilisations totalement amorties (date d'entrée ancienne).

Concernant les immobilisations incorporelles, il s'agit d'une mise au rebut de certaines composantes de notre SI.

NOTE 8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS - PASSIFS DIVERS

NOTE 8.1. COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes de règlements	16 149	8 897	7 252
Débiteurs divers ⁽¹⁾	29 892	29 790	102
Produits à recevoir ⁽²⁾	103 600	91 596	12 004
Charges constatées d'avance	1 129	8 854	-7 725
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels achetés	284	12 734	-12 450
TOTAL	151 054	151 871	-817

(1) Dont 1 136 K€ au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2023 contre 658 K€ au 31 décembre 2022.

Pour rappel, le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30% du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Au titre de l'exercice 2023, le montant de la contribution sous forme d'engagements irrévocables de paiement s'élève à 1 136 K€ ; le montant versé sous forme de cotisation s'élève à 1 350 K€ en Charges générales d'exploitation (note 15 des présents états financiers).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique.

(2) dont 69,9 M€ de commissions OPCVM et Assurance vie à recevoir au 31 décembre 2023.

NOTE 8.2. COMPTE DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Comptes de règlements ⁽²⁾	191 913	9 464	182 449
Créditeurs divers	22 328	9 311	13 017
Charges à payer ⁽¹⁾	112 198	109 477	2 721
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres comptes de régularisation et instruments conditionnels vendus	29 167	20 380	8 787
TOTAL	355 605	148 632	206 973

(1) Dont 26,9 M€ de rétrocessions à payer au 31 décembre 2023.

(2) Les comptes de règlement correspondent principalement à des règlements portant sur des opérations de titres clientèles.

NOTE 9 - PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Provisions	15 572	23 048	-7 476

Le tableau ci-après fournit l'analyse de l'évolution pour chaque rubrique :

(en milliers d'euros)	Situation au 01/01/2023	Dotations	Utilisations	Reprises	Autres Mouvements	Fusion	Situation au 31/12/2023
Engagements de retraite et assimilés	8 237	53	-450	-1 141	0		6 699
Autres engagements sociaux	644	16	-73	-7	0		580
Autres litiges et risques opérationnels ⁽¹⁾	12 055	1 486	-668	-4 580	0		8 293
Participations	0						0
Autres provisions ⁽²⁾	2 112	0	0	-2 112	0		0
TOTAL PROVISIONS	23 048	1 554	-1 190	-7 840	0	0	15 572

(1) comprenant 2,9 M€ de provisions pour renégociation commerciale, 3,1 M€ de provisions pour litiges prud'hommes et 1,4 M€ de litiges clientèle.

(2) comprenant 2,1 M€ de reprise de provision Total Return Swap.

La provision engagements de retraite et assimilés évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	8 237	10 571
Dettes actuarielles au 31/12/N-1 EX Holding	0	0
Coût des services rendus	612	746
Coût des services passés	-724	
Coût financier	170	89
Changement convention		
Rendement attendu des actifs	-4	-1
Correction valeur PRÉDICA		
Gains/Pertes actuariels	-1 141	-2 633
Prestations payées	-450	-535
Dettes actuarielles au 31/12/N	6 699	8 237

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Capital	584 325	584 325	0
Primes d'émission	2 158 195	2 158 195	0
Réserve légale	14 617	10 651	3 966
Réserves	1 086	1 086	0
Provisions réglementées	0		0
Report à nouveau	24 023	23 860	163
Résultat de l'exercice	147 658	79 312	68 346
TOTAL	2 929 905	2 857 429	72 476

Les variations (hors résultat 2023) s'expliquent par l'affectation du résultat 2022.

ACTIONNARIAT	31/12/2023
CACIB	99,99 %
INDOSUEZ PARTICIPATIONS	0,01 %
TOTAL	100,00 %

NOTE 11 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 11.1. ENGAGEMENTS HORS-BILAN (HORS OPÉRATIONS EN DEVISES)

ENGAGEMENTS DONNÉS (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	413 247	215 668
En faveur des établissements de crédit	100 741	0
En faveur de la clientèle		
- Ouvertures de crédits confirmés	312 506	215 668
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	182 493	111 897
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle		
- Cautions, avals, autres garanties	182 493	111 897
ENGAGEMENTS SUR TITRES	14 046	0
Autres engagements	14 046	0

ENGAGEMENTS REÇUS (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
Reçus d'établissements de crédit	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	2 533	8 605
Reçus d'établissements de crédit	450	6 522
Reçus de la clientèle	2 083	2 083
ENGAGEMENTS SUR TITRES	14 046	0
Autres engagements	14 046	0

NOTE 11.2. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE AU COMPTANT	10 280	10 270	100 510	100 304
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	289 941	296 222	971 345	959 521

NOTE 12 - POSITIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ (en milliers d'euros)	31/12/2023 Encours notionnel	31/12/2023 Total juste valeur	31/12/2022 Encours notionnel	31/12/2022 Total juste valeur
OPÉRATIONS DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Emprunteur	479 223	21 304	819 646	-44 266
Prêteur	652 150	2 299	599 500	-5 035
Opérations de change à terme				
Change à terme donné	296 222	-61 468	677 941	46 119
Change à terme reçu	289 941	0	690 792	0
OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE				
OPÉRATIONS FERMES				
Swaps de taux d'intérêts				
Prêteur	0	0		
Emprunteur	0	0		
Autres instruments G/G				
Total Return Swap	7 397	811	10 036	-2 101

Nombre d'opérations traitées en 2023

Dont :	290
Swaps de taux d'intérêts Micro-couverture	214
Swaps de taux d'intérêts Macro-couverture	76

NOTE 13 - TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur	Variations en %
Produits nets d'intérêts et assimilés	88 481	32 680	55 801	170,8%
Commissions nettes	108 899	99 590	9 309	9,3%
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-4 743	-220	-4 523	n/a
Résultats nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	0		0	n/a
Revenus des actions	128 844	79 852	48 992	61,4%
Autres produits nets d'exploitation	16 014	18 372	-2 358	-12,8%
PRODUIT NET BANCAIRE	337 495	230 274	107 221	46,6%
Charges générales d'exploitation	-149 177	-134 184	-14 993	11,2%
Dotations aux amortissements	-4 850	-5 470	620	-11,3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-154 027	-139 654	-14 373	10,3%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	183 468	90 620	92 848	102,5%
Coût du risque	279	-10	289	n/a
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	183 747	90 610	93 137	102,8%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-22 290	-10 046	-12 244	121,9%
Dotations/reprises de provisions réglementées	0	0	0	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	161 458	80 564	80 894	100,4%
Résultat exceptionnel	-4	-1		
Impôt sur les bénéfices	-13 796	-1 251	-12 545	n/a
RÉSULTAT NET	147 658	79 312	68 346	86,2%

NOTE 14 - PRODUIT NET BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Commissions nettes	108 899	99 590	9 309
Intérêts nets et résultats sur opérations financières	88 481	32 680	55 801
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-4 743	-220	-4 523
Revenus des actions	128 844	79 852	48 992
Autres produits nets d'exploitation	16 014	18 372	-2 358
PRODUIT NET BANCAIRE	337 495	230 274	107 221

Le produit net bancaire augmente de 107,2 M€ par rapport à 2022. Cette variation se compose principalement des éléments suivants :

- la hausse du poste "Revenus des actions", correspondant aux dividendes versés par les filiales ;
- l'augmentation des revenus des opérations interbancaires est conséquente à la hausse des taux de marché ;
- les "Autres produits nets d'exploitation", correspondant essentiellement à des frais de siège facturés aux filiales.

Les "Commissions nettes" sont exclusivement attribuées à l'activité historique commerciale de la banque. Elles sont essentiellement constituées de commissions sur encours en qualité de banque dépositaire et de courtier d'assurance.

Le résultat net des activités sur le portefeuille se compose principalement des résultats de change et des reports/dépôts sur les titres et les éléments de couverture (emprunts et forwards).

NOTE 15 - CHARGES D'EXPLOITATION

NOTE 15.1. FRAIS DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Salaires et traitements	51 781	50 538	1 243
Charges sociales	24 543	22 024	2 519
Intéressement & Participation	4 252	3 873	379
Impôts et taxes sur rémunérations	8 961	6 271	2 690
Transferts de charges et Dotation pour risques et charges	-3 173	-2 123	1 050
FRAIS DE PERSONNEL	86 364	80 583	7 880

Les charges de personnel augmentent de 7,9 M€ par rapport à 2022 en raison des recrutements réalisés sur l'année 2023 et de la revalorisation générale des salaires dans un contexte inflationniste.

NOTE 15.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-8 653	954	-9 607
Autres frais administratifs ⁽²⁾	71 466	52 647	18 819
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	62 813	53 601	9 212

(1) Les impôts et taxes incluent un dégrèvement de 9 M€ reçus de l'administration fiscale concernant un contentieux portant sur l'assiette de calcul de la taxe sur les salaires.

(2) Les autres frais administratifs intègrent des coûts de prestations externes.

NOTE 15.3. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'évolution des dotations n'appelle pas de commentaire particulier.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Dotations sur immobilisations corporelles	1 789	1 735	54
Dotations sur immobilisations incorporelles	3 062	3 734	-673
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 850	5 470	-619

NOTE 16 - COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en valeur
Dotations aux provisions et dépréciations	-1 068	-1 263	195
Dépréciations de créances douteuses	-1 068	-1 263	195
Autres provisions et dépréciations	0		0
Reprises de provisions et dépréciations	1 347	1 676	-329
Reprises de dépréciations de créances douteuses	1 347	1 587	-240
Autres reprises de provisions et dépréciations	0	89	-89
Variation des provisions et dépréciations	279	413	-134
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	0		0
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	0	-423	423
Décote sur prêts restructurés	0		0
Récupérations sur créances amorties	0		0
Autres pertes	0		0
Autres produits	0		0
COÛT DU RISQUE	279	-10	289

NOTE 17 - GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-20 558	-6 087
Sur titres d'investissement	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-20 558	-6 087
Reprises de dépréciations	0	97 619
Sur titres d'investissement	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	97 619
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-20 558	91 532
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-20 558	91 532
Plus-values de cessions réalisées	1 004	3
Sur titres d'investissement	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 004	3
Moins-values de cessions réalisées	0	-97 591
Sur titres d'investissement	0	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	-97 591
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	
Solde des plus et moins-values de cessions	1 004	-97 588
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 004	-97 588
Solde en perte ou en bénéfice	-19 554	-6 056
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	0	6
Moins-values de cessions	-2 736	-3 995
Solde en perte ou en bénéfice	-2 736	-3 989
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-22 290	-10 045

NOTE 18 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	13 796	1 251

L'augmentation de l'impôt sur les sociétés s'explique principalement par la hausse du résultat fiscal de 46,7 M€ en 2023. La Banque fait partie depuis le 1^{er} janvier 1998 du Groupe d'intégration fiscale constitué par Crédit Agricole S.A.

NOTE 19 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le montant brut de la rémunération versée en 2023 aux Administrateurs par CA Indosuez Wealth (France) s'élève à 86 600 euros. Les effectifs moyens en activité sur 2023 sont au nombre de 500 personnes.

NOTE 20 - DIVIDENDES

En 2023, CA Indosuez a distribué un dividende de 75,18 millions d'euros au titre de l'exercice 2022. En 2022, CA Indosuez a distribué un dividende de 70,12 millions d'euros au titre de l'exercice 2021. En 2021, CA Indosuez Wealth (France) n'a pas distribué un dividende au titre de l'exercice 2020.

NOTE 21 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes est la suivante au titre de 2023 :

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	Réseau Ernst & Young	Réseau PricewaterhouseCoopers	Réseau Ernst & Young	Réseau PricewaterhouseCoopers
Certification des comptes	144	144	125	125
SACC	248 (*)	14	19	74
TOTAL	392	158	144	199

(*) Le montant de 248 K€ inclut une prestation réalisée par le réseau international d'Ernst & Young pour 234 K€, les autres prestations étant réalisées par Ernst & Young et Autres.

Le montant total des honoraires de Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 158 K€, dont 144 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité et 14 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques).

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la société CA Indosuez, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 158 K€, dont 144 K€ au titre la mission de certification des comptes de l'entité, et 14 K€ au titre de services autres que la certification des comptes (vérifications spécifiques).

NOTE 22 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Pour CA Indosuez, les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions de marchés.

La convention intitulée « Contrat cadre de services S2i » conclue le 3 juin 2019 entre la Société, la société CA Indosuez Gestion et la société Azqore, ainsi que ses avenants n° 1 et 2 respectivement signés en dates des 14 novembre 2019 et 25 mai 2020, sort, après validation formelle du Conseil d'administration du 6 février 2024, du régime des conventions réglementées et relève dorénavant de celui des conventions courantes.



Conception : La Manufacture
Réalisation : Atelier Art'6

Visuels : Unsplash, AdobeStock,
La Manufacture, Céline Gironce,
Studio One Photography, Grégory Batardon



Suivez-nous

